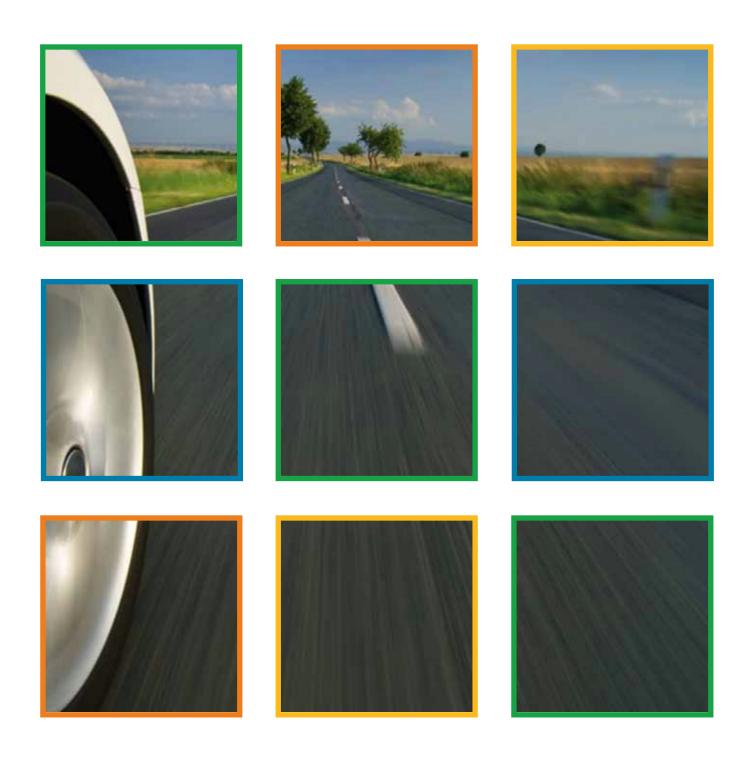
### **RAPPORT ANNUEL 2015**





### SOMMAIRE

Profil du Groupe2
Message du Président du Directoire
Administration, Direction et Contrôle4
Panorama général5
Rapport de gestion
Rapport du Conseil de Surveillance
Rapport sur les procédures de Contrôle interne et de gestion des risques et sur le Gouvernement d'entreprise
Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce
Groupe MGI COUTIER
Bilan consolidé
Compte de résultat consolidé
Autres éléments du résultat global
Tableau de flux de trésorerie consolidé32
Variation des capitaux propres consolidés
Annexe aux comptes consolidés
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
MGI COUTIER
Bilan
Compte de résultat
Annexe aux comptes sociaux
Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels67
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagement réglementés
Texte des résolutions proposées 74

### **PROFIL DU GROUPE**

Le Groupe MGI COUTIER est un équipementier automobile indépendant intervenant dans deux grandes familles de produits : le Management des fluides et les Mécanismes.

Présent industriellement dans dix-sept pays couvrant cinq continents, avec une quarantaine de sites de fabrication, il apporte à ses clients automobiles des solutions innovantes, fiables, à des prix compétitifs grâce à la compétence de ses 8.958 collaborateurs.

Le Groupe MGI COUTIER conçoit, fabrique et vend des composants, sous-ensembles ou fonctions complètes.

Afin de mieux anticiper et servir plus efficacement les besoins de ses clients, il est organisé autour de huit Divisions dont sept Divisions Produits :

- ✓ ALIMENTATION CARBURANT
- ✓ ARTICULATIONS & DÉCOUPAGE
- ✓ AUTOTUBE AB
- ✓ AVON AUTOMOTIVE
- ✓ MÉCATRONIC
- ✓ MOTEUR
- ✓ SYSTÈMES DE FERMETURE

et une Division dédiée aux activités deuxième monte.

Onze Directions Fonctionnelles assurent la cohérence des stratégies, des organisations et des systèmes sur l'ensemble du Groupe ainsi que l'optimisation des ressources entre les entités opérationnelles.

### MESSAGE DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

Madame, Monsieur,

Je souhaite débuter ce message en remerciant les actionnaires de MGI COUTIER pour la confiance qui m'a été accordée, dire ma fierté de diriger aujourd'hui le Groupe et l'ensemble de ses équipes avec lesquelles j'ai grandi et auxquelles je suis fortement attaché.

Avec la nouvelle équipe de Direction, nous allons continuer l'aventure démarrée en 1972 par André, Joseph et Roger COUTIER, maintenir le cap et poursuivre le développement du Groupe.

MGI COUTIER ambitionne d'être un équipementier mondial de premier rang, rentable, maître de son avenir, reconnu et apprécié des constructeurs. Nous allons donc nous attacher à satisfaire nos clients avec le niveau de service attendu et les bons produits.

La conquête d'une position mondiale forte passera par une plus grande dynamique en Asie, l'obtention de parts de marché dans de nouvelles Lignes de Produits en Amérique, voire un positionnement plus large sur le continent africain.

Pour ce faire, nous pouvons nous appuyer sur une année 2015 historique pour le Groupe en termes de chiffre d'affaires et de rentabilité opérationnelle. Cette performance a été obtenue grâce à une très bonne tenue des marchés, une croissance bien répartie et une amélioration sur quasiment tous les sujets. La croissance s'est faite sur la quasi-totalité des Lignes de Produits, des clients et des continents, Asie et Amérique du Nord en tête. L'activité SCR a été supérieure à nos attentes avec un chiffre d'affaires de presque 100 millions d'euros sur la période, malgré l'agitation que traverse le marché des motorisations diesel.

L'accélération de la mondialisation du Groupe, la forte croissance du chiffre d'affaires et la poursuite de l'intégration d'AVON AUTOMOTIVE et d'AUTOTUBE AB ont conduit l'équipe de direction à s'interroger à propos de son organisation. Permettra-t-elle toujours de relever les futurs challenges, de satisfaire les attentes des clients, de manager efficacement les équipes et d'assurer la rentabilité sur le long terme ? L'analyse menée a fait ressortir certains points faibles qu'il devenait nécessaire de corriger, tout en étant attentifs à ne pas remettre en cause ce qui fonctionnait. Une nouvelle organisation par Sites de production, Lignes de Produits et régions se met en place progressivement afin d'être pleinement opérationnelle d'ici fin 2016.

Au final, la bonne dynamique de nos clients et l'investissement de nos équipes pour la performance opérationnelle nous permettent d'être confiants pour dépasser les 900 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2016, avant d'atteindre le milliard en 2018.

Mathieu COUTIER Président du directoire

## ADMINISTRATION, DIRECTION ET CONTRÔLE

### Conseil de Surveillance

Monsieur André COUTIER......Président

Monsieur Paul DEGUERRY.......Vice-Président

Monsieur Nicolas JOB

Madame Geneviève COUTIER

COUTIER DEVELOPPEMENT représentée par Monsieur Christophe COUTIER

### **Directoire**

Monsieur Mathieu COUTIER......Président

Monsieur Benoît COUTIER

Monsieur Nicolas COUTIER

Monsieur Jean-Louis THOMASSET ...... Vice-Président

Monsieur Jean-François VILLANEAU

### **Equipe de Direction**

Monsieur Philippe BILLEROT

Monsieur Franck CLEMENT

Monsieur Frédéric DAGAULT

Monsieur Maxime DELORME

Monsieur Dominique GALUS

Monsieur Alain GIROUX

Monsieur Philippe JEAN

Monsieur David LETELLIER

Monsieur Pär LINDGREN

Monsieur Philippe MAO

Monsieur Frédéric MARIER

Monsieur Christophe REVY

Monsieur Lee RICHARDS

Monsieur Roger SANCHEZ

### **Commissaires aux Comptes**

#### **Titulaires:**

✓ ORFIS BAKER TILLY
 Madame Valérie MALNOY
 149 boulevard Stalingrad – 69100 VILLEURBANNE
 Nommé à l'A.G.O. du 22 juin 2012

✓ MAZARS SA

Monsieur Bruno POUGET

P.A.E. Les Glaisins - 13 avenue du Pré Félin

74940 ANNECY-LE-VIEUX

Nommé à l'A.G.O. du 22 juin 2012

### Suppléants:

✓ Monsieur Olivier BRISAC
 149 boulevard de Stalingrad – 69100 VILLEURBANNE
 Nommé à l'A.G.O. du 22 juin 2012

✓ Monsieur Olivier BIETRIX
 131 boulevard de Stalingrad – 69100 VILLEURBANNE
 Nommé à l'A.G.O. du 22 juin 2012

### Responsable de l'information

M. Mathieu COUTIER - Tél. : 04 50 56 98 98

### PANORAMA GÉNÉRAL

Dans ses domaines d'expertise, le **Groupe MGI COUTIER aide ses clients** à proposer des véhicules adaptés aux marchés (plus fiables, plus respectueux de l'environnement et plus agréables à conduire).

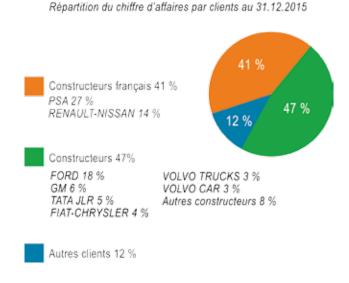
### L'alternative aux grands systémiers

Le Management des fluides

Son positionnement sur des produits et des systèmes complets ainsi que la maîtrise de son environnement permettent à MGI COUTIER de faire :

- Le meilleur choix Technologique en s'appuyant sur la créativité de ses équipes et leur spécialisation produit.
- Le meilleur choix Métier avec la maîtrise de nombreux matériaux et process.
- ✓ Le meilleur choix Industriel qu'il soit mondial ou lowcost.

Cette organisation est en cours d'évolution. Depuis avril 2016, les Divisions ont été supprimées et 5 Directions Lignes de Produits ont été créées : Admission d'Air & Couvre-culasse, Carburant & Régulation, Refroidissement, Mécanismes & Lavage et SCR.



Air moteur Refroidissement Additifs de dépollution Carburants

Vapeurs d'huile





Liquide lave-glace

Air régulation T°





Dépression

### Les Mécanismes

14%

4%

82%

Serrures & Gâches Poignées Charnières Pédaliers

Aftermarket

Spécialiste Management des fluides Mécanismes, le Groupe était organisé en sept Divisions Produits et une Division Marché (« AFTERMARKET ») entièrement dédiée aux activités après-vente constructeur ou indépendante.

Les sites de production sont regroupés par zone géographique autour de 4 Directions Industrielles (Amérique du Nord, Chine et 2 zones Europe).

Cette organisation sera pleinement opérationnelle d'ici fin d'année 2016.

MGI COUTIER est fortement internationalisé. Le Groupe est présent dans 21 pays situés sur 5 continents. Il compte 40 sites industriels, 6 bureaux de représentation et plus de 9.000 salariés.



#### Des valeurs fortes et structurantes

- ✓ La Satisfaction Clients au cœur de nos préoccupations. La qualité de notre prestation dans le monde entier est une garantie de confiance et de satisfaction pour nos clients.
- ✓ Un Groupe familial. La famille COUTIER se positionne comme un actionnaire de long terme ayant l'ambition de développer le Groupe.
- ✓ Des équipes humaines. La loyauté et l'équité sont les bases pour bien travailler ensemble.

### L'objectif du Groupe à l'horizon 2020 : Renforcer le leadership

### Mondialiser les Lignes de Produits

- ✓ Etre un fournisseur de référence chez les clients actuels sur toutes nos Lignes de Produits.
- ✓ Etre présent dans tous les pays d'origine des constructeurs.
- ✓ Produire à proximité des usines d'assemblage.
- ✓ Convaincre de nouveaux clients.

### Développer de nouveaux produits

- ✓ Adaptés aux nouvelles normes environnementales (CO₂, NO₂, Particules, ...).
- ✓ Répondant aux besoins spécifiques des pays émergents (Russie, Chine, ...).
- ✓ Pour les véhicules des segments supérieurs et/ou en développement (Premium, SUV, ...).



### La stratégie mise en œuvre

- ✓ Un large périmètre produit. Le Groupe se distingue par sa gestion complète des fluides (transfert, stockage, dosage, réchauffage, ...) et par de nombreuses zones d'intervention pour les mécanismes (capot, portes latérales et battantes, caisse, ...).
- ✓ Une organisation éprouvée et des équipes expérimentées.
- ✓ Une démarche d'innovation performante, structurée et répondant aux besoins de demain (traitement des émissions polluantes, réduction de la masse embarquée, ...) qui a permis de déposer 13 nouveaux brevets en 2015.
- ✓ Une approche « 2S2F » 100 % LEAN qui, appliquée au quotidien, apporte sérénité, progrès continu et satisfaction des clients.

- ✓ Un niveau d'excellence en Qualité avec seulement 7 PPM en 2015.
- ✓ Une volonté d'intégration combinée à une grande ouverture d'esprit en conception qui permettent de proposer les solutions les mieux adaptées, tout en maximisant la valeur ajoutée.
- ✓ Un savoir-faire en matière de croissance externe à la recherche de complémentarités et de synergies (portefeuille clients, couverture géographique, familles de produits, ...).

### Des réponses aux problématiques environnementales

MGI COUTIER propose à ses clients constructeurs des solutions ou des concepts innovants qui prennent en compte et apportent des réponses aux questionnements actuels sur l'environnement.

Enfin, les sites du Groupe sont certifiés et mettent en application la norme de management environnemental ISO 14001. La réduction des dépenses



énergétiques, des rejets et des rebuts sont au cœur des préoccupations de chacune de nos implantations.







### RAPPORT DE GESTION

Présenté par le Directoire à l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire et Extraordinaire du 29 juin 2016

### 1. Résultats, financement et perspectives

### Commentaires & Faits marquants sur les comptes consolidés

### Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du Groupe MGI COUTIER ont été préparés conformément aux normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Au cours de l'exercice, le Groupe a adopté les normes, amendements et interprétations d'applications obligatoires sur la période. Ces textes n'ont aucun impact sur le résultat net et la position financière du Groupe.

### Une nouvelle augmentation de l'activité Produits & Fonctions

Pour l'exercice 2015, le Groupe MGI COUTIER a réalisé un chiffre d'affaires de 860,4 millions d'euros en augmentation de 24,3 % par rapport à l'année précédente. A périmètre et taux de change comparables, la croissance de l'activité Produits & Fonctions, la plus représentative, ressortirait à +17,1 %. Cette évolution, nettement supérieure à celle du marché automobile mondial, provient de la montée en puissance des livraisons de réservoirs Adblue® pour SCR, de nombreux démarrages de nouvelles références ainsi que d'effets de change favorables. Les ventes dans le domaine d'expertise du Management des fluides progressent de +32,1 % pour atteindre un nouveau plus haut historique. L'activité dans le domaine d'expertise des Mécanismes est également en croissance de +1,2 % par rapport à l'exercice précédent. La Division AVON AUTOMOTIVE demeure la première Division du Groupe MGI COUTIER en termes de taille et représente 41,5 % du chiffre d'affaires Produits et Fonctions. Les deux constructeurs historiques français représentent 41.8 % de l'activité. Les livraisons à des clients situés en France s'élèvent à 24 % des ventes totales contre 20 % en 2014.

### Les temps forts de l'exercice 2015

Sur l'exercice écoulé, les opérations significatives au niveau du périmètre ou de l'organisation sont les suivantes :

- ✓ Poursuite de la montée en puissance des productions de réservoirs d'Adblue® pour SCR qui ont représenté sur l'exercice un chiffre d'affaires de 99,4 millions d'euros (contre 15,4 millions d'euros en 2014);
- ✓ Prises de commandes d'un niveau record faisant suite à trois années très dynamiques en matière de nouvelles affectations;
- √ Acquisition de 55 % du capital de la société marocaine SINFA CABLES;
- ✓ Construction d'une nouvelle usine au Mexique à Juarez (en remplacement du site actuel), en Chine à Chongqing et au Maroc à El Jadida;
- ✓ Acquisition de l'usine de St Just (Espagne) qui était auparavant en location;
- ✓ Recherche de terrains pour la construction d'une nouvelle usine au Mexique (à proximité d'Orizaba) et en Chine (à proximité de Wuhan);
- ✓ André COUTIER qui dirigeait la société depuis sa création a confié la Présidence du Directoire à Mathieu COUTIER.

### Une année de consolidation en matière de rentabilité

Les chiffres-clés consolidés de l'exercice 2015 sont les suivants :

(en millions d'euros)	31.12.15 (12 mois)	31.12.14 (12 mois)
Chiffre d'affaires H.T.	860,4	692,1
Excédent brut d'exploitation	119,7	74,4
Résultat opérationnel courant	79,1	51,9
Résultat opérationnel	79,3	51,6
Résultat net part du Groupe	50,9	33,6
Capacité d'autofinancement	88,5	51,4

La valeur ajoutée s'élève à 359,8 millions d'euros, en augmentation de 27,9 % par rapport à l'exercice précédent. Outre l'impact de la progression de l'activité, ces chiffres reflètent également la poursuite des efforts visant à réduire les prix d'achat, améliorer l'efficacité industrielle et réintégrer des productions précédemment sous-traitées.

Les impôts et taxes s'élèvent à 5,7 millions d'euros en augmentation de 15,7 % sur l'exercice.

Les charges de personnel, y compris intérimaires et participation des salariés pour les entités françaises, s'élèvent à 234,5 millions d'euros, en augmentation de 16,1 % par rapport à l'exercice précédent. L'évolution de la masse salariale sur l'exercice reflète les efforts réalisés par rapport à la montée en puissance des productions de réservoirs d'Adblue® pour SCR et l'accroissement de l'activité dans les sites d'Europe Orientale, de Tunisie et de Turquie.

L'excédent brut d'exploitation s'élève à 119,7 millions d'euros en augmentation de 61,0 % par rapport à l'année précédente et représente 13,9 % du chiffre d'affaires consolidé (10,7 % en 2014). En valeur, il s'agit d'un chiffre historique. En pourcentage, le Groupe revient dans des ordres de grandeur plus conformes à la moyenne des équipementiers cotés.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 28,1 millions d'euros en augmentation de 31,1 %. Cette évolution est la conséquence des investissements significatifs réalisés depuis l'exercice 2012.

Les dotations nettes aux provisions s'élèvent à 12,6 millions d'euros contre 1,1 million d'euros en 2014. Les dotations nettes de l'exercice proviennent principalement de provisions garantie directement liées à la très forte hausse des retours garantie constatée sur l'exercice. Cette situation, atypique, est imputable à la forte hausse d'activité et au nombre de nouvelles références qui ont démarré sur l'exercice.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 79,1 millions d'euros en augmentation de 52,5 % par rapport à l'exercice précédent. Il s'agit du meilleur résultat opérationnel courant en valeur des quinze dernières années. Les filiales étrangères contribuent à hauteur de 84,6 millions d'euros au résultat opérationnel courant. Il s'agit d'un record historique. Toutes les entités à majorité du capital MGI COUTIER affichent une rentabilité positive à l'exception de MGI COUTIER BRASIL, MGI COUTIER ENGINEERING (Inde), INDUSTRIAL FLEXO (Espagne), MGI COUTIER MAROC, AVON AUTOMOTIVE CHINA et MGI COUTIER SA. MGI COUTIER MAROC, MGI COUTIER ENGINEERING et AVON AUTOMOTIVE CHINA sont trois entités dont l'activité n'est pas encore stabilisée. Leur rentabilité n'est donc pas encore représentative de leur performance financière normative.

Les autres revenus et charges non courantes s'élèvent à 0,2 million d'euros contre (0,3) million d'euros sur l'exercice précédent. Il n'y a pas eu d'événements significatifs sur l'exercice écoulé.

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 2,8 millions d'euros contre 2,9 millions en 2014. Cette évolution résulte principalement de la stabilité des dettes financières brutes comme des indices de référence sur les taux variables par rapport à l'exercice précédent.

Les autres produits et charges financiers s'élèvent à (1,0) million d'euros contre (2,6) millions d'euros en 2014. Les fortes fluctuations monétaires survenues sur l'exercice 2015 ont entraîné la constatation de pertes nettes de change pour 0,7 million d'euros (1,0 million d'euros sur l'exercice précédent). Il n'y a pas eu d'autres éléments significatifs contrairement à l'année 2014.

La charge d'impôt sur les bénéfices s'élève à 24,7 millions d'euros en 2015 contre 13,0 millions d'euros en 2014. Le taux effectif d'imposition ressort à un niveau plus normatif de 32,7 % sur l'exercice.

Le résultat net part du Groupe s'élève à 50,9 millions d'euros à comparer à 33,6 millions d'euros en 2014. Il s'agit du meilleur chiffre jamais publié par le Groupe.

Les investissements non financiers s'élèvent à 50,7 millions d'euros contre 42,5 millions d'euros sur l'exercice précédent. Comme prévu, les investissements 2015 ont atteint un niveau historiquement élevé en grande partie lié à la montée en puissance des productions de réservoirs d'Adblue® pour SCR ainsi qu'à la construction de trois nouvelles usines.

L'endettement financier net demeure maîtrisé. Celui-ci s'élève à 56,6 millions d'euros en diminution de 8,2 millions d'euros sur un an.

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à 284,9 millions d'euros en progression de 26,2 % par rapport à l'exercice précédent. Il s'agit là aussi d'un record historique. Outre le résultat net part du Groupe, les écarts de conversion des capitaux propres des filiales hors zone euro ont également eu un impact très significatif sur le niveau des capitaux propres de clôture.

### Poursuite des efforts en Recherche et Développement

En 2015, le Groupe MGI COUTIER a continué à consacrer des ressources importantes en matière de Recherche et Développement.

Les frais de Recherche et Développement se sont élevés à 49,0 millions d'euros, soit 5,7 % du chiffre d'affaires consolidé, à comparer à 41,1 millions d'euros en 2014.

Ces frais de Recherche et Développement ont été comptabilisés en charges de la période, ceux-ci ne remplissant pas l'ensemble des critères prévus par les normes comptables pour être immobilisés.

Le Groupe a bénéficié d'un Crédit d'Impôt Recherche à hauteur de 2,7 millions d'euros (3,1 millions en 2014).

Les principaux axes de Recherche et Développement visent à apporter des réponses aux problématiques environnementales et notamment :

- √ la prévention et le traitement des émissions polluantes,
- √ la réduction des émissions de CO₂ (en concevant des pièces plus légères),
- √ la mise en place de solutions compatibles avec les biocarburants ou répondant aux exigences des véhicules hybrides ou électriques,
- √ l'éco-conception et le recyclage des produits.

### Perspectives favorables pour 2016

Le Groupe MGI COUTIER reste extrêmement attentif à préserver ses performances économiques et financières.

L'exercice 2016 devrait de nouveau afficher une activité en forte croissance grâce à la poursuite de la montée en puissance des livraisons de réservoirs d'Adblue® pour SCR ainsi qu'à l'impact du démarrage de nouvelles fabrications liées aux importantes prises de commandes des années précédentes.

L'objectif est d'atteindre sur l'exercice 2016 un chiffre d'affaires consolidé supérieur à 900 millions d'euros avec une rentabilité opérationnelle en valeur supérieure à celle de l'exercice 2015.

### **Gestion des risques**

Il n'y a pas de facteurs de risques spécifiques au Groupe MGI COUTIER, les principaux risques étant inhérents à une activité réalisée en quasi-totalité dans le domaine des équipements automobiles de première monte. Une présentation détaillée des principaux facteurs de risques identifiés figure dans l'annexe aux comptes consolidés (note 24).

### Evénements survenus entre la date de la clôture et la date d'arrêté des comptes

Aucun événement significatif n'est survenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes.

## MGI COUTIER SA (Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance)

### Commentaires sur les Comptes sociaux & faits marquants

Pour rappel, les comptes sociaux ont été établis conformément aux principes comptables applicables en France.

Le chiffre d'affaires s'élève à 325,2 millions d'euros, en augmentation de 35,9 % par rapport à l'année précédente. La société MGI COUTIER a bénéficié de la montée en puissance des réservoirs d'Adblue® pour SCR et de la progression du marché automobile en Europe. Le chiffre d'affaires réalisé avec les filiales étrangères de MGI COUTIER représente 48,3 millions d'euros soit 14,9 % de son activité (14,5 % en 2014). Cette progression est notamment liée aux ventes de composants et produits semi-finis à des filiales étrangères concernées par la fabrication ou l'assemblage de réservoirs d'Adblue® pour SCR.

La valeur ajoutée s'élève à 88,5 millions d'euros en augmentation de 22,9 % par rapport à l'année précédente. Sur l'exercice, la société a surtout été pénalisée par les surcoûts liés au démarrage des productions de réservoirs d'Adblue® pour SCR et au taux de marge brute de ces produits qui est très inférieur à la moyenne des autres références.

Les impôts et taxes s'élèvent à 4,4 millions d'euros, en augmentation de 8,9 % par rapport à l'exercice précédent.

Les charges de personnel s'élèvent à 73,1 millions d'euros et représentent 22,5 % du chiffre d'affaires contre 30,5 % en 2014. La société demeure principalement pénalisée par les ressources qui sont mises en œuvre pour assurer les études et développements ainsi que la production des réservoirs d'Adblue® pour SCR.

L'excédent brut d'exploitation s'élève à 11,0 millions d'euros contre (5,1) millions d'euros sur l'exercice précédent. Malgré les améliorations survenues sur l'exercice, le ratio excédent brut d'exploitation sur chiffre d'affaires demeure encore très éloigné des standards de notre secteur d'activité.

Les dotations aux amortissements, à 11,0 millions d'euros, sont en augmentation de 13,0 % compte tenu des investissements significatifs réalisés depuis l'exercice 2011.

Les dotations nettes aux provisions s'élèvent à 11,2 millions d'euros contre (1,0) million en 2014. Sur l'exercice, la société a été pénalisée par l'augmentation des retours garantie qui ont également généré une forte hausse des provisions correspondantes.

Compte tenu des éléments précédents, le résultat d'exploitation s'élève à (12,3) millions d'euros contre (14,9) millions d'euros en 2014.

Le résultat financier s'élève à 14,5 millions d'euros contre 6,1 millions d'euros en 2014. La société a continué à bénéficier sur l'exercice 2015 de versements de dividendes de la part d'AVON AUTOMOTIVE HOLDINGS INC. Les dotations nettes aux provisions à caractère financier s'élèvent à (8,3) millions d'euros contre 4,0 millions d'euros sur l'exercice précédent. En 2015, la majeure partie des comptes courants avec MGI COUTIER MEXICO ont pu être remboursés par la filiale ce qui a permis de reprendre les provisions financières correspondantes.

Le résultat exceptionnel s'élève à (1,4) million d'euros contre (1,2) million d'euros en 2014. Ce montant correspond en quasi-totalité aux dotations nettes au titre des amortissements dérogatoires.

La société affiche sur l'exercice un produit d'impôt sur les bénéfices de 4,8 millions d'euros contre 5,0 millions d'euros sur l'exercice précédent. Un Crédit d'Impôt Recherche a été constaté à hauteur de 2,7 millions d'euros (3,1 millions d'euros en 2014). Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) s'est élevé à 2,4 millions d'euros (2,4 millions d'euros en 2014). Il ne pourra être remboursé qu'en 2019 à moins de pouvoir être imputé sur des impôts sur les bénéfices à payer avant cette échéance.

Compte tenu des éléments précédents, le résultat net de la société s'élève à 5,6 millions d'euros contre (5,0) millions d'euros en 2014.

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles ressortent à 16,2 millions d'euros contre 15,0 millions d'euros sur l'exercice précédent. Le niveau d'investissement demeure toujours nettement supérieur à la moyenne historique. Les acquisitions d'immobilisations financières s'élèvent à 5,5 millions d'euros contre 41,3 millions d'euros sur l'exercice précédent (année d'acquisition de la totalité du capital d'AUTOTUBE AB).

Compte tenu des éléments précédents, l'endettement net de MGI COUTIER s'élève à 133,7 millions d'euros contre 136,0 millions d'euros en 2014. Ce niveau d'endettement semble toujours très raisonnable par rapport à la taille et à la rentabilité du Groupe. Les capitaux propres avant répartition du résultat s'élèvent à 155,6 millions d'euros contre 149,8 millions d'euros sur l'exercice précédent. Les capitaux propres représentent 39,4 % du total bilan. L'objectif demeure de parvenir à terme au-dessus de 50 %.

Conformément au décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, nous vous informons que les dettes fournisseurs s'élevaient à 41,2 millions d'euros au 31 décembre 2015 (hors factures non parvenues) (21,1 millions d'euros au 31 décembre 2014). Sur ce montant, 1,6 million d'euros étaient échus (0,9 million fin 2014). Pour le solde des dettes non échues, 26,2 millions étaient à échoir à un mois (10,6 millions en 2014), 10,0 millions d'euros étaient à échoir à deux mois (8,2 millions en 2014), 3,2 millions d'euros étaient à échoir à trois mois (1,2 million en 2014) et 0,1 million d'euros étaient à échoir à plus de trois mois (0,2 million en 2014).

## 2. Rapport Groupe sur la responsabilité sociétale de l'entreprise

### **Informations sociales**

### Effectif moyen

	2015	2014
Cadres	496	421
ETAM	2.519	2.468
Ouvriers	5.596	4.792
Total	8.611	7.681

#### Effectifs au 31 décembre 2015

		Part des
	2015	femmes
Cadres	491	15,7 %
ETAM	2.565	29,3 %
Ouvriers	5.902	51,6 %
Total	8.958	43,3 %

### Mouvements de personnel - Départs

Départs	2015	2014
Naturels	3.266	1.521
Licenciements et Ruptures	368	302
Retraite	76	71
Total	3.710	1.894

#### Mouvements de personnel - Recrutements

Embauches	2015	2014
CDI	3.482	1.053
CDD	1.175	811
Total	4.657	1.864

#### Autres informations à caractère social

	2015	2014
Total des charges de personnel (en milliers d'euros)	234.462	202.018
Sommes consacrées à la formation (en pourcentage de la masse salariale)	1,11 %	1,51 %

#### Informations environnementales

Les informations communiquées ci-dessous portent sur l'ensemble des sites du Groupe à l'exception des sites indiens.

#### Consommation des ressources

Consommations	2015	2014
Eau (m³)	775.662	686.694
Matières Plastiques (tonnes)	16.857	12.117
Matières Métalliques (tonnes)	20.972	16.720
Matières Caoutchouc (tonnes)	31.512	24.744
Electricité (Mwh)	107.150	92.434
Gaz (Mwh)	86.530	18.069
Fuel (m³)	1.653	28.900

### Déchets

Consommations	2015	2014
Déchets industriels banals produits (tonnes)	11.766	18.069
Déchets industriels spéciaux produits (tonnes)	1.794	1.176
Coûts totaux induits par la gestion des déchets (milliers d'euros)	620	401
Gains obtenus grâce à la revalorisation des déchets (hors déchets métalliques) (milliers d'euros)	341	342

Le bilan des émissions de gaz dits « à effet de serre » conformément au décret du 11 juillet 2011 est disponible sur le site internet (www.mgicoutier.fr).

### 3. Informations juridiques sur la société et son capital

#### **Actionnariat & Bourse**

Nous portons à votre connaissance les participations significatives tant en capital qu'en droits de vote, arrêtées au 31 décembre 2015.

Actionnaires	Actions	% du capital	% des droits de vote
Société COUTIER DEVELOPPEMENT	15.331.170	57,33	57,34
Société COUTIER SENIOR	3.259.480	12,19	12,19
Dirigeants personnes physiques	61.470	0,23	0,23
Public & Salariés	8.083.759	30,23	30,24
Actions auto- détenues	5.161	0,02	exclues
Total	26.741.040	100,00	100,00

MGI COUTIER est cotée sur le Compartiment B d'Euronext Paris au Continu depuis le 4 avril 2011 sous le code valeur FR 00000 53027. Le cours le plus haut atteint au cours de l'exercice écoulé a été de 19,28 euros (le 2 décembre 2015), le cours le plus bas de 10,93 euros (le 13 janvier 2015). Le cours de clôture au 31 décembre 2015 était de 18,90 euros ce qui valorisait le Groupe MGI COUTIER à 505,4 millions d'euros. Les volumes totaux échangés sur l'année se sont élevés à 6.837.003 titres pour un nombre total de transactions de 57.315 en augmentation de 1,1 % par rapport à l'exercice précédent.

#### Mandats exercés dans d'autres sociétés

Conformément aux dispositions prévues par la loi, nous portons à votre connaissance les fonctions exercées et intérêts détenus dans d'autres sociétés y compris étrangères et du Groupe par les dirigeants et associés de MGI COUTIER.

Monsieur André COUTIER, Président du Conseil de Surveillance et fondateur du Groupe MGI COUTIER qu'il dirige depuis 1972, a fait évoluer la gouvernance pour organiser l'avenir de l'entreprise familiale.

Dans ce cadre, la holding COUTIER JUNIOR (69,53 % du capital du Groupe MGI COUTIER SA) s'est vue confier un rôle renforcé de holding animatrice du Groupe MGI COUTIER et a pris la dénomination de COUTIER DEVELOPPEMENT SA à Directoire et Conseil de Surveillance à compter du 26 juin 2015.

MGI COUTIER SA : Tableau des mandats jusqu'au 26 juin 2015		
Membres du Conseil de Surveillance		
COUTIER Roger	Président du Conseil de Surveillance	
COUTIER JUNIOR SA	Membre du Conseil de Surveillance représentée par	
	Geneviève COUTIER	
DEGUERRY Paul	Vice-Président du Conseil de Surveillance	
MILLET Bertrand	Membre du Conseil de Surveillance	
SEVE Jean-Claude	Membre du Conseil de Surveillance	
JOB Nicolas	Membre du Conseil de Surveillance	
Membres du Directoire		
COUTIER André	Président du Directoire	
COUTIER Mathieu	Membre du Directoire	
THOMASSET Jean-Louis	Vice-Président du Directoire	
VILLANEAU Jean-François	Membre du Directoire	
COUTIER Benoît	Membre du Directoire	
COUTIER Christophe	Membre du Directoire	
COUTIER Nicolas	Membre du Directoire	

MGI COUTIER SA : Tableau des mandats après évolution de la gouvernance après 26 juin 2015		
Membres du Conseil de Surveillance		
COUTIER André	Président du Conseil de Surveillance	
DEGUERRY Paul	Vice-Président du Conseil de Surveillance	
COUTIER DEVELOPPEMENT SA	Membre du Conseil de Surveillance représentée par	
à Directoire & Conseil de Surveillance	Christophe COUTIER	
JOB Nicolas	Membre du Conseil de Surveillance	
COUTIER Geneviève	Membre du Conseil de Surveillance	
Membres du Directoire		
COUTIER Mathieu	Président du Directoire	
THOMASSET Jean-Louis	Vice-Président du Directoire	
VILLANEAU Jean-François	Membre du Directoire	
COUTIER Benoît	Membre du Directoire	
COUTIER Nicolas	Membre du Directoire	

Dirigeant concerné	Fonctions exercées et intérêts détenus dans d'autres sociétés y compris étrangères et du Groupe – A la date du 31.12.2015			
Dingeant concerne	Dénomination ou raison sociale	Forme juridique, ville & pays du siège social	Fonctions exercées	
	COUTIER DEVELOPPEMENT	SA à Directoire et Conseil de Surveillance (Champfromier - France)	Membre et Président du Directoire	
	POLE EUROPEEN DE PLASTURGIE	SAS (Oyonnax - France)	Représentant permanent de MGI COUTIER	
	MGI COUTIER ITALIA	S.R.L. (Asti - Italie)	Président du Conseil d'Administration	
	MGI COUTIER UK	LTD (Minworth - Grande-Bretagne)	Représente MGI COUTIEF Administrateur	
COUTIER André, né le 15.02.1949 Président du Conseil de	MGI COUTIER MAKINA	Anonim Sirketi (Bursa - Turquie)	Administrateur Vice-Président du CA	
	MGI COUTIER MEJICO	SA de CV (Veracruz - Mexique)	Président du Conseil d'Administration	
Surveillance de MGI COUTIER SA	M.E.I.P.L.	Private Limited (Pune - Inde)	Administrateur	
	AVON AUTOMOTIVE HOLDINGS	INC (Cadillac - Michigan - USA)	Administrateur	
	AVON AUTOMOTIVE A.S.	A.S. (Rudnik - République Tchèque)	Président du Conseil de Surveillance	
	COFA2M	SAS (Champfromier - France)	Directeur Général	
	COFA2B	SAS (Champfromier - France)	Directeur Général	
	FOREX	SAS (Champfromier - France)	Directeur Général	

	COUTIER DEVELOPPEMENT	SA à Directoire et Conseil de Surveillance (Champfromier - France)	Membre du Directoire
	AVON AUTOMOTIVE HOLDINGS	INC (Cadillac - Michigan - USA)	Administrateur
COUTIED Marking	AVON AUTOMOTIVE DEUTSCHLAND	GMBH (Stuttgart - Allemagne)	Administrateur
COUTIER Mathieu, né le 25.05.1975	AVON AUTOMOTIVE A.S.	A.S. (Rudnik - République Tchèque)	Administrateur
Président du Directoire de MGI COUTIER SA	INDUSTRIAL FLEXO SL	S.L (Sant Just Desvern - Espagne)	Administrateur
	AVON OTOMOTIV SANAYI SIRKETI	Anonim Sirketi (Gebze - Turquie)	Administrateur
	AUTOTUBE AB	AB (Aktiebolag) (Varberg - Suède)	Administrateur
	AUTOTUBE Group	AB (Aktiebolag) (Varberg - Suède)	Président et Administrateur
	COFA2M	SAS (Champfromier - France)	Président
	COUTIER DEVELOPPEMENT	SA à Directoire et Conseil de Surveillance (Champfromier - France)	Membre du Directoire
COUTIED Bonoît	MGI COUTIER BRASIL	LDA (Jundiai - Brésil)	Gérant - Director
COUTIER Benoît, né le 19.10.1978	MGI COUTIER ROM	SRL (Timis - Roumanie)	Administrateur et DG
Membre du Directoire de MGI COUTIER SA	MGI COUTIER ILIA	CO PJS (Ghaemshahr - Iran)	Administrateur
	NINGBO MGI COUTIER AUTO PLASTICS	CO. LTD (Cixi - Chine)	Administrateur
	COFA2B	SAS (Champfromier - France)	Président

COUTIER Christophe, né le 06.05.1978	COUTIER DEVELOPPEMENT	SA à Directoire et Conseil de Surveillance (Champfromier - France)	Membre du Directoire
Membre du Conseil de Surveillance de	COFA2C	SAS (Champfromier - France)	Président
MGI COUTIER SA en représentant permanent de COUTIER DEVELOPPEMENT	FOREX	SAS (Champfromier - France)	Président
	COUTIER DEVELOPPEMENT SA	SA à Directoire et Conseil de Surveillance (Champfromier - France)	Membre du Directoire
	MEIPL	PVT LTD (Pune - Inde)	Administrateur
COUTIER Nicolas,	MGI COUTIER ESPANA	SL (Vigo - Espagne)	Administrateur
né le 02.01.1981	MGI COUTIER LUSITANIA	Unipessoal Lda (Paredes de Coura - Portugal)	Gérant
Membre du Directoire de MGI COUTIER SA	MGI COUTIER ENGINEERING	PVT LTD (Pune, Chakan - Inde)	Administrateur
	GOLD SEAL AVON POLYMERS	PVT LTD (Mumbai - Inde)	Administrateur
	AUTOTUBE AB	AB Aktiebolag (Varberg - Suède)	Administrateur
	COFA2N	SAS (Champfromier - France)	Président

	MGI COUTIER ROM	SRL	Administrateur
		(Timis - Roumanie)	
	MGI COUTIER ILIA	CO PJS	Président du Conseil
		(Ghaemshahr - Iran)	d'Administration
VILLANEAU	MGI COUTIER ENGINEERING	PVT LTD (Chakan, Pune - Inde)	Administrateur
Jean-François, né le 22.10.1960	MGI COUTIER FINANCE	LTD (Chippenham - Grande- Bretagne)	Administrateur
Membre du Directoire de MGI COUTIER SA	AVON AUTOMOTIVE PORTUGAL	LDA (Tondela - Portugal)	Administrateur
	AUTOTUBE AB	AB Aktiebolag (Varberg - Suède)	Administrateur
	MGI COUTIER MEJICO	SA DE CV (Veracruz - Mexique)	Administrateur
	MGI COUTIER ESPAÑA	S.L.	Administrateur
		(Vigo - Espagne)	Vice-Président
	MGI COUTIER MAKINA	Anonim Sirketi (Bursa - Turquie)	Administrateur
THOMASSET Jean-Louis, né le 04.01.1965	MGI COUTIER MEJICO	SA de CV (Veracruz - Mexique)	Administrateur Vice-Président du CA
Membre du Directoire	NINGBO MGI COUTIER AUTO PLASTICS	CO LTD (Cixi - Chine)	Administrateur
Vice-Président de MGI COUTIER SA	AVON AUTOMOTIVE	AS (Rudnik - République Tchèque)	Membre du Conseil de Surveillance
	AUTOTUBE AB	AB (Aktiebolag) (Varberg - Suède)	Administrateur
	ATF	SARL (Lyon - France)	Gérant majoritaire
JOB Nicolas, né le 02.02.1955	NJ CONSULTING	SARL	Gérant
Membre du Conseil de Surveillance de MGI COUTIER SA			

### Informations concernant la rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance les rémunérations brutes versées individuelles des mandataires sociaux y compris honoraires, avantages en nature et jetons de présence :

#### Par nature

Exerc	cice 2015	Exercice 2014			
Dus	Versés	Dus	Versés		
Directoire					
891.200	891.200	1.154.245	1.154.245		
33233					
286 315	315 660	271 955	218.573		
200.010	010.000	271.000	210.070		
209.722	209.722	-	-		
7 028	7 028	13 146	13.146		
7.920	1.920	10.140	10.140		
Membres du Conseil de Surveillance					
204 550	204 550	112 000	113.000		
304.338	304.338	113.000	113.000		
	Dus Directoire 891.200 286.315 209.722 7.928	Directoire  891.200 891.200  286.315 315.660  209.722 209.722  7.928 7.928  Conseil de Surveillan	Dus         Versés         Dus           Directoire         891.200         1.154.245           286.315         315.660         271.955           209.722         209.722         -           7.928         7.928         13.146           Conseil de Surveillance		

Membres du (	Conseil de	Surveillan	ce	
Rémunération				
fixe (y compris	304.559	304.559	113.000	113.000
jetons de	004.558	004.008	110.000	110.000
présence)				
Rémunération	9.498	9.498	_	_
variable	3.430	3.430		
Rémunération				
exceptionnelle	_	_	-	-
Avantages en	1.214	1.214		
nature	1.214	1.214	-	-

#### Par personne

	Exercice 2015 (versés)	Exercice 2014 (versés)
André COUTIER	188.714	332.429
Roger COUTIER	28.750	57.500
Jean-Louis THOMASSET*	477.121	320.451
Mathieu COUTIER	267.931	174.698
Jean-François VILLANEAU	355.227	308.127
Benoît COUTIER	175.779	111.591
Christophe COUTIER	47.557	47.609
Nicolas COUTIER	148.453	91.059
Autres personnes	50.250	55.500

<sup>\*</sup>dont 209.722 euros d'honoraires

Nous vous précisons par ailleurs qu'aucun dirigeant ne bénéficie d'avantages particuliers en matière de retraite (régimes complémentaires en sus des régimes obligatoires). Les rémunérations font l'objet d'un examen par le Comité des Rémunérations, la partie variable étant attribuée en fonction d'objectifs quantitatifs et qualitatifs.

Conformément aux recommandations de l'AMF du 12 juillet 2010, il est indiqué que le niveau de réalisation des critères quantitatifs et qualitatifs a été établi de manière précise mais, que pour des raisons de confidentialité, il n'est pas rendu public.

### Opérations réalisées sur les titres de la société

Conformément à la loi, nous portons à votre connaissance qu'aucun dirigeant n'a, à titre individuel, réalisé d'opérations en 2015 sur les titres de la société. Il en est de même pour les personnes qui leur sont étroitement liées.

Par ailleurs, conformément à la loi, nous portons à votre connaissance les actions acquises et revendues sur l'exercice 2015 dans le cadre du contrat de liquidité et d'animation avec GILBERT DUPONT mis en œuvre depuis le 11 juillet 2011 suivant autorisation des assemblées du 30 juin 2011, du 22 juin 2012, du 27 juin 2013 et du 26 juin 2014 et du 25 juin 2015.

2015 Mois de	Nombre de titres achetés	Nombre de titres vendus	Solde de titres en fin de mois	Cours moyen (en euros)	Valeur en fin de mois (en euros)
Janvier	53.915	54.792	4.279	13,48	57.681
Février	42.398	42.572	4.105	13,08	53.693
Mars	52.502	49.629	6.978	12,80	89.318
Avril	38.750	40.340	5.388	12,70	68.428
Mai	20.252	20.262	5.378	15,50	83.359
Juin	30.160	31.332	4.206	14,20	59.725
Juillet	37.436	34.911	6.731	14,80	99.619
Août	26.406	26.491	6.646	13,45	89.389
Septembre	35.732	36.467	5.911	14,23	84.114
Octobre	22.257	22.146	6.022	16,25	97.858
Novembre	21.852	24.642	3.232	18,71	60.471
Décembre	21.705	19.776	5.161	18,90	97.543

### Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L.225-100-3 du Code de Commerce, nous vous apportons les précisions suivantes :

- ✓ La structure du capital ainsi que les participations directes connues dans le capital de MGI COUTIER SA sont décrites ci-avant et ci-après.
- √ Il existe une action de concert au sens de l'article 233-10 du Code de Commerce entre les sociétés COUTIER JUNIOR SA, COUTIER SENIOR (sociétés holdings familiales contrôlées par Messieurs André, Roger, les héritiers de Joseph COUTIER et leur famille), et Messieurs André, Roger et les héritiers de Joseph COUTIER, qui représentent 69,75 % du capital et des droits de vote. Ces actionnaires ont passé une convention par laquelle ils ont décidé de se concerter pour mettre en œuvre une politique commune d'actionnaires vis-à-vis de la société. Cette convention a fait l'objet des déclarations réglementaires auprès des autorités de tutelle qui en ont assuré la publicité (Avis SBF n°94-2365 du 29 juillet 1994). La durée de ce pacte d'actionnaires est de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de cinq ans chacune à moins que l'une des parties ne mette fin à son engagement avant l'expiration de la période. Les membres restant dans le pacte continueraient, dans ce cas, à être tenus par les obligations qui en résultent.
- ✓ Il existe des droits de vote double depuis l'Assemblée Générale du 25 juin 2015.
- ✓ Tout franchissement par tranche de 1 % de détention du capital, à la hausse comme à la baisse, doit être communiqué à la société.
- ✓ Les statuts de la société ne comportent aucune autre particularité, notamment en ce qui concerne les règles de nomination et de révocation des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et les règles régissant la gestion des pouvoirs au sein de ces organes.
- ✓ La modification des statuts de la société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

### Événements postérieurs à la clôture

Néant

### Informations sur les prises de participation ou de contrôle

Sur l'exercice écoulé, MGI COUTIER a acquis 55 % du capital de la société marocaine SINFA CABLES qui détient également 50 % du capital de la société TEC-INJECT SARL. Par ailleurs, MGI COUTIER a participé aux augmentations de capital de la société MGI COUTIER LUSITANIA (Portugal) pour 2.400 milliers d'euros ainsi qu'à celle de la société MGI COUTIER ENGINEERING (Inde) pour 142 milliers d'euros.

### Délégations de pouvoirs

Conformément aux dispositions prévues par la loi, nous vous informons qu'aucune délégation de pouvoir accordée par une Assemblée Générale des actionnaires au Directoire ne demeure en cours de validité à ce jour (en dehors du contrat d'animation).

### **Propositions**

Nous vous demandons d'approuver les opérations traduites par les comptes de résultat et les bilans qui vous sont soumis, puis de statuer sur l'affectation de résultat de l'exercice qui s'élève, comme nous vous l'avons indiqué dans ce rapport, à 5.617.556,16 euros. Le Directoire vous propose de distribuer un dividende brut de 0,20 euro au titre de l'exercice écoulé et d'affecter le solde en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les montants du dividende mis en distribution correspondant au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividende par action (en euros)	Revenu éligible ou non à l'abattement
31 décembre 2012	0,50	Réfaction de 40 % lorsque celle-ci était applicable
31 décembre 2013	0,50	Réfaction de 40 % lorsque celle-ci était applicable
31 décembre 2014	0,05	Réfaction de 40 % lorsque celle-ci était applicable

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous demandons d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39.4 dudit code, qui s'élèvent à un montant de 13.565 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 4.522 euros.

Nous vous proposons de reconduire le contrat de liquidités mis en place depuis juillet 2011 afin de réduire la volatilité et d'augmenter la liquidité de l'action MGI COUTIER. Les ressources consacrées à ces opérations demeurent limitées au strict nécessaire avec un maximum de 0,5 % du capital de la société.

Le montant proposé pour les jetons de présence est de 46.160 euros.

Les projets de résolutions qui vous sont présentés reprennent les éléments de notre rapport. Nous vous demandons de bien vouloir les approuver, et vous remercions de votre confiance et de votre fidélité à la société.

### État de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, le présent rapport doit rendre compte de l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice et doit établir la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L.225-180 du Code de Commerce dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise prévu par les articles L.443-1 à L.443-9 du Code du Travail et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise. Sont également prises en compte les actions détenues directement par les salariés durant les périodes d'incessibilité prévues aux articles L.225-194 et L.225-197, à l'article 11 de la loi n°86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités des privatisations et à l'article L.442-7 du Code du Travail.

A notre connaissance, les salariés détiennent moins de 1 % du capital de la société.

### Renseignements concernant les filiales et participations

(an millions diames)	Capitaux propres	Quote-part	Valeur comptable des	titres détenus				
(en milliers d'euros)	avant affectation des résultats	du capital détenu (%)	Brute	Nette				
Détentions MGI COUTIER et ses filiales								
SCI PAYS DE BRAY SUD	279	100,00	762	762				
MGI COUTIER ITALIA	(44)	100,00	50	-				
MGI COUTIER TUNISIE	8.231	100,00	4.424	4.424				
NINGBO MGI COUTIER	17.590	100,00	4.658	4.658				
MGI COUTIER ARGENTINA	14	100,00	12.658	2.122				
MGI COUTIER BURSA	12.171	100,00	6.721	6.721				
MGI COUTIER BRASIL	(8.285)	100,00	5.118	-				
MGI COUTIER UK LTD	123.666	100,00	96.517	96.517				
MGI COUTIER ESPAÑA	21.880	100,00	4.772	4.772				
MGI COUTIER MEJICO	(10.021)	100,00	6	-				
MEIPL	2.770	50,00	812	812				
MGI COUTIER ROM	17.814	100,00	1.963	1.963				
MGI COUTIER ILIA	6	50,00	1.164	-				
DEPLANCHE FABRICATION	1.819	100,00	895	895				
AVON AUTOMOTIVE HOLDINGS INC	(18.240)	100,00	28.402	28.402				
AVON POLYMERES FRANCE	(8.486)	100,00	-	-				
MGI COUTIER ENGINEERING	(1.255)	99,00	1.395	-				
AUTOTUBE AB GROUP	11.691	100,00	32.881	32.881				
MGI COUTIER LUSITANIA	8.340	100,00	7.350	7.350				
MGI COUTIER MAROC	(140)	100,00	5	5				
SINFA CABLES	454	55,00	563	563				
Autres	-	-	57	10				
Total	180.254	-	211.173	192.857				

(en milliers d'euros)	Avances accordées brutes (1) (2)	Chiffre d'affaires au 31.12.15	Résultat net au 31.12.15	Dividendes versés par la société en 2015	Cautions et Avals
Détentions MGI COUTIER et ses					
SCI PAYS DE BRAY SUD	(275)	95	45		
MGI COUTIER ITALIA	16	-	-		
MGI COUTIER TUNISIE	-	37.590	1.755		750
NINGBO MGI COUTIER	87	17.452	2.546		
MGI COUTIER ARGENTINA	1.094	10.505	23		
MGI COUTIER BURSA	(521)	34.252	1.841		
MGI COUTIER BRASIL	7.402	6.287	(147)		
MGI COUTIER UK LTD	(26.630)	18.888	5.363		
MGI COUTIER ESPAÑA	(12.374)	55.985	2.060		9.500
MGI COUTIER MEJICO	2.476	68	(97)		
MEIPL	-	14.003	138		347
MGI COUTIER ROM	-	48.740	4.249		
MGI COUTIER ILIA	2.339	2.884	-		
DEPLANCHE FABRICATION	(634)	2.249	352		
AVON AUTOMOTIVE HOLDINGS INC	-	10.447	574	9.000	
AVON POLYMERES FRANCE	(930)	30.310	1.167		
MGI COUTIER ENGINEERING	2.011	1.163	(422)		
AUTOTUBE AB GROUP	-	-	-		
MGI COUTIER LUSITANIA	-	33.843	1.673		
MGI COUTIER MAROC	2.027	-	(98)		
SINFA CABLES	207	1.400	(454)		
Autres	(1.733)	-	-		
Total	(25.438)	326.161	20.568	9.000	10.597
(1) montants nets dont :	créances dettes <b>Total</b>	(43.136) mili	liers d'euros liers d'euros liers d'euros		

<sup>(2)</sup> Créances sur les filiales brésilienne, mexicaine, iranienne et MGI COUTIER ENGINEERING dépréciées respectivement à hauteur de 7.402 milliers d'euros, 2.476 milliers d'euros, 2.339 milliers d'euros et 1.255 milliers d'euros.

### Attestation de la personne assumant la responsabilité du rapport financier annuel

### ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-avant, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Mathieu COUTIER Président du Directoire

## RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

### à l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire et Extraordinaire du 29 juin 2016

Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord le Conseil vous informe des bonnes relations entretenues, tout au long de l'exercice, avec le Directoire qui lui a transmis régulièrement les rapports d'activité et toutes les informations nécessaires, permettant au Conseil d'accomplir avec toutes les diligences requises sa mission de contrôle permanent.

Dans ce prolongement, le Directoire nous a présenté les comptes sociaux de l'exercice 2015, les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion établi sur les comptes et les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 font apparaître les principaux postes suivants :

(en milliers d'euros)	Comptes consolidés	Comptes sociaux
Total du bilan	580.552	395.065
Chiffre d'affaires	860.356	325.201
Résultat de l'exercice	50.765	5.618

Au cours de cet exercice, l'activité a été notamment marquée par :

- ✓ La montée en cadence des livraisons de réservoirs Adblue® pour SCR,
- ✓ La poursuite des actions en matière d'organisation, de systèmes et d'efficience,
- √ l'intensification des efforts de Recherche et Développement.

Le Conseil de Surveillance a été avisé par le Directoire que, pour 2016, le Groupe MGI COUTIER s'attachera à approfondir puis à mettre en œuvre la nouvelle organisation du Groupe tout en restant extrêmement attentif à préserver ses performances économiques et financières. Les objectifs communiqués par le Directoire pour l'exercice 2016 (chiffre d'affaires supérieur à 900 millions d'euros et résultat opérationnel supérieur en valeur à celui affiché pour l'exercice 2015) sont ambitieux mais atteignables.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire que les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

En définitive, nous vous demandons d'approuver toutes les résolutions qui vont vous être présentées.

Monsieur André COUTIER
Président du Conseil de Surveillance

### RAPPORT SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES ET SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

#### Exercice clos le 31 décembre 2015

Chers Actionnaires,

La loi du 1er août 2003 relative à la sécurité financière a, pour les sociétés anonymes, renforcé les obligations d'informations à destination tant des actionnaires que des tiers.

La communication sur les modalités de fonctionnement de la société anonyme est donc par ce texte érigée en principe et ce afin de renforcer la confiance des investisseurs.

Dans ce contexte, le législateur a souhaité que vous puissiez connaître les processus et méthodes de travail des organes dirigeants.

Le présent rapport a ainsi pour objectif de rendre compte :

- √ des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil de Surveillance :
- √ des éventuelles limitations que votre Conseil de Surveillance a apportées aux pouvoirs du Président du Directoire :
- √ des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Et ce, en application des dispositions de l'article L.225-68, dernier alinéa, du Code de Commerce.

En matière de gouvernement d'entreprise, notre société se réfère, depuis le Conseil de Surveillance du 26 juin 2015, au Code de Gouvernement d'Entreprise pour les valeurs moyennes et petites du MiddleNext daté de décembre 2009, disponible sur le site www.middlenext.com. Il est en effet apparu au Conseil de Surveillance que le Code de Gouvernement d'Entreprise Middlenext serait bien adapté à la société, au regard de sa taille et de la structure de son capital.

J'ai donc l'avantage, en ma qualité de Président du Conseil de Surveillance, de vous soumettre le présent rapport.

## En ce qui concerne les conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil de Surveillance

Il est rappelé que votre Conseil de Surveillance est composé des cinq membres suivants :

- ✓ Monsieur André COUTIER, Président du Conseil de Surveillance, nommé et coopté le 26 juin 2015;
- ✓ Monsieur Paul DEGUERRY, Vice-Président du Conseil de Surveillance, dont le mandat a été renouvelé pour trois ans par l'Assemblée Générale du 27 juin 2013;
- ✓ Monsieur Nicolas JOB, dont le mandat a été renouvelé pour trois ans par l'Assemblée Générale du 27 juin 2013 ;
- ✓ Madame Geneviève COUTIER nommée et cooptée le 26 juin 2015 ;
- ✓ COUTIER DEVELOPPEMENT SA personne morale qui a nommé en représentant permanent : Monsieur Christophe COUTIER.

Au cours de l'exercice 2015, votre Conseil de Surveillance s'est réuni cinq fois : les 22 janvier 2015, 30 avril 2015, 26 juin 2015, 26 août 2015 et le 29 octobre 2015.

L'article 16 alinéa 5 des statuts prévoit que le « Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige » et au moins deux fois par an. Il est en outre rappelé que, « conformément à la loi et à l'article 16 alinéa 4 des statuts de la société, le Président du Conseil de Surveillance organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale ».

A cette fin, en ma qualité de Président du Conseil de Surveillance, je suis à l'initiative des convocations de votre Conseil de Surveillance et de la détermination des points à l'ordre du jour en fonction soit des impératifs légaux ou réglementaires, soit des obligations qui m'incombent en vertu des procédures et limitations de pouvoir en vigueur.

En ma qualité de Président du Conseil de Surveillance, je suis tenu d'adresser à chaque membre de votre Conseil de Surveillance une convocation dans laquelle sont indiqués les jours, heures et lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour détaillé.

Tous les documents permettant l'examen complet des différents points à l'ordre du jour sont adressés en même temps que la convocation (rapports, projet de procès-verbal de la réunion, ...).

Au jour de la réunion du Conseil de Surveillance, en qualité de Président du Conseil de Surveillance, je me charge de faire signer la feuille de présence par chaque membre présent.

Les délibérations de votre Conseil de Surveillance sont adoptées selon les conditions de quorum et de majorité prévues par les statuts de la société.

Conformément à la loi et à l'article 16 alinéa 5 des statuts de la société, les délibérations du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial et sur des feuilles mobiles. En ma qualité de Président du Conseil de Surveillance, je m'assure dès lors de faire retranscrire sur le registre spécial toutes les délibérations de votre Conseil de Surveillance et de faire signer chaque membre.

Le Conseil de Surveillance a constitué en son sein des comités destinés à améliorer le fonctionnement du Conseil et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions. Le Conseil a ainsi constitué les comités permanents suivants : le Comité Stratégique, le Comité des Rémunérations et le Comité d'Audit.

Durant l'année 2015 suivant le communiqué du 29 juin 2015, il est intervenu une évolution de la Gouvernance du Groupe MGI COUTIER. Il ressort que la holding COUTIER JUNIOR SA qui détient de façon directe ou indirecte 69,53 % du Groupe MGI COUTIER s'est vue confier un rôle renforcé de holding animatrice du Groupe MGI COUTIER et a pris la dénomination de COUTIER DEVELOPPEMENT SA à Directoire et Conseil de Surveillance avec nominations de ses nouveaux organes (Conseil de Surveillance, Directoire, Comité Stratégique). Il en résulte également la cessation de fonction du Comité Stratégique de MGI COUTIER.

Le Comité des Rémunérations depuis le 26 juin 2015 est composé de trois membres : Messieurs André COUTIER, Paul DEGUERRY et Nicolas JOB. Au cours de l'exercice 2015, il s'est réuni deux fois. Le Comité des Rémunérations a pour mission :

- √ d'étudier et de faire des propositions quant à la rémunération des mandataires sociaux;
- √ de proposer au Conseil des règles de répartition des jetons de présence;
- √ d'examiner toute question que lui soumettrait le Président du Conseil de Surveillance.

Le Comité d'Audit depuis le 26 juin 2015 est composé de quatre membres : Madame Geneviève COUTIER et Messieurs André COUTIER, Paul DEGUERRY et Nicolas JOB, ce dernier nommé Président du Comité d'Audit. Au cours de l'exercice 2015, il s'est réuni à deux reprises. Le Comité d'Audit est notamment chargé d'assurer le suivi :

- √ du processus d'élaboration de l'information financière;
- √ de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques;
- √ du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les Commissaires aux Comptes;
- √ de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

## 2 En ce qui concerne les éventuelles limitations de pouvoirs apportées à la Direction Générale

Conformément à la loi 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques, la direction de notre société est assumée par Monsieur Mathieu COUTIER qui porte le titre de Président du Directoire depuis le 26 juin 2015.

Le Conseil de Surveillance du 26 juin 2015 qui a procédé à sa nomination et qui a confirmé ses pouvoirs n'a apporté aucune limite aux pouvoirs du Président du Directoire qui selon la loi dispose, à l'égard des tiers, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'Actionnaires et au Conseil de Surveillance.

### 3 En ce qui concerne les procédures de contrôle interne mises en place par la société

Conformément à l'article 117 de la loi 2003-706 du 1er août 2003, complétant l'article L.225-68 du Code de Commerce, cette partie du rapport est descriptive et ne comporte pas d'évaluation.

### 3.1. Rappel des objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet de :

- ✓ veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise.
- √ vérifier que les informations d'ordre comptable, financières et de gestion qui sont communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de l'entreprise.

L'un des objectifs du dispositif de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de la société et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Le contrôle et la maîtrise des risques liés aux activités de la société reposent sur les principes suivants :

- ✓ Une organisation décentralisée en Divisions et Filiales afin de favoriser réactivité et proximité clients;
- ✓ Une procédure budgétaire et de reporting mensuel qui constitue un outil essentiel pour MGI COUTIER dans le pilotage de ses opérations;
- √ Une sensibilisation large et fréquente de l'ensemble du personnel aux risques ;
- ✓ La mise en place de Directions Fonctionnelles fortes chargées de faire appliquer sur leur périmètre les politiques de l'entreprise et d'en contrôler l'application effective;
- ✓ La spécialisation des sites par famille de produits permettant de renforcer et d'accélérer les courbes d'expérience ;
- ✓ La délégation formelle par le Président du Directoire du contrôle et de la maîtrise de certains risques aux Directeurs les plus concernés (Directeurs Fonctionnels et Directeurs Opérationnels);
- ✓ La séparation des fonctions (entre Opérationnels et Fonctions de support, entre ceux qui engagent des dépenses et ceux qui les enregistrent et les règlent, entre ceux qui font et ceux qui contrôlent, etc.);
- ✓ La définition d'objectifs correspondant à des meilleures pratiques mondiales ou internes et la mesure régulière de l'écart entre la performance obtenue et ces objectifs;
- √ L'implication de l'ensemble des niveaux hiérarchiques et de l'ensemble des sites dans l'amélioration de la performance et dans la maîtrise des activités;
- ✓ L'autorisation préalable de tout investissement supérieur à 3.000 euros par le Membre du Directoire en charge des Opérations.

Par ailleurs, le livret d'accueil rappelle les obligations déontologiques de l'ensemble du personnel MGI COUTIER. Il est remis et commenté à chaque salarié lors de son embauche. De plus, chaque site dispose d'un règlement intérieur qui est largement diffusé auprès de l'ensemble du personnel.

### 3.2. Analyse de l'environnement de contrôle interne

### A. Description synthétique de l'organisation générale des procédures de contrôle interne

Le Président du Directoire est limité dans ses pouvoirs par le Conseil de Surveillance. Il délègue formellement une partie des pouvoirs qui lui sont conférés aux différents Directeurs. L'élaboration des procédures est faite par la société. La société distingue deux catégories de procédures : celles relatives à une fonction (exemple des procédures financières) et celles relatives à un processus (livraison, traitement des non-conformités, etc.). Treize processus ont été identifiés au sein de la société (cinq processus orientés clients et huit processus de support ou de management). Ils couvrent l'ensemble des activités de la société (de la promotion de la société auprès de nouveaux clients à l'amélioration de la performance de nos fournisseurs). Cinquante quatre indicateurs obligatoires couvrent ces treize processus et permettent de vérifier la mise en place adéquate de ces modes de fonctionnement et leur performance.

Toutes les procédures sont préalablement approuvées par le Directoire. Leur mise à jour fait également l'objet d'une approbation formelle par les membres du Directoire.

Ces procédures sont disponibles sur un réseau de type Intranet qui permet de les diffuser immédiatement à l'ensemble des personnes concernées.

Des notes de service interne ou de la société peuvent compléter, détailler ou rappeler ces procédures.

Les Directions fonctionnelles, les Pilotes Organisationnels des processus veillent à la bonne application des processus dont ils ont la responsabilité. Ils doivent rendre compte, au minimum une fois par an devant le Directoire des résultats obtenus sur leur périmètre.

La Direction Qualité veille à la bonne application de ces procédures par le contrôle des reportings périodiques et par la réalisation d'audits internes.

La Direction Financière s'assure spécifiquement de la bonne application des normes comptables et financières. Elle dispose d'un auditeur interne qui lui est rattaché.

Par ailleurs, un Comité d'Hygiène et de Sécurité existe sur chacun des sites de la société. Chaque Comité d'Hygiène et de Sécurité se réunit régulièrement et a pour but d'étudier, de proposer et de valider toutes les mesures d'hygiène et de sécurité destinées à sauvegarder les personnels et les patrimoines de l'entreprise.

Chaque année, le Directoire consacre deux demi-journées par Division et Filiale :

- ✓ une sur la validation des options stratégiques (Produits, Marchés, Clients, Plans d'Actions) dans le cadre des Plans Moyen Terme,
- ✓ une sur la validation des options financières à court terme dans le cadre des Budgets et Reprévisions à fin d'année.

Pour chacune des huit Divisions, le Directoire consacre une demi-journée chaque année pour la revue et la validation des axes de Recherche et d'Innovation (Produit et/ ou Process).

Par ailleurs, depuis 2008, une réunion spécifique d'une demi-journée a été instaurée pour chaque Division et chacune des Filiales les plus importantes. Cette réunion est dédiée à la revue des principales actions mises en œuvre en matière de productivité et de celles qui sont prévues au cours des douze prochains mois.

### B. Description synthétique du système comptable

Le système comptable est assuré en interne au sein de la Direction Financière.

Les équipes comptables sont regroupées sur deux sites de la société et travaillent dans une logique de Centre de Services Partagés (CSP) pour l'ensemble des établissements de la société. Une équipe, appelée Pôle, traite des aspects clients (Facturation, Encaissement, Relance, Litiges clients). L'autre Pôle traite les aspects fournisseurs, trésorerie et toute la comptabilité générale. Chaque Pôle est sous la responsabilité d'un Responsable de Pôle qui dépend directement du Responsable Comptable.

Le logiciel utilisé est un ERP (SAP). Tous les modules, à l'exception de celui portant sur les Ressources Humaines, ont été déployés sur l'ensemble des sites de la société. Le module comptable (FI) bénéficie directement de ces choix. Aucun développement spécifique significatif n'a été réalisé sur cet ERP.

Des Contrôleurs de Gestion sont présents sur chacun des sites de la société. La séparation est totale entre les équipes de contrôle de gestion et les équipes comptables même si les échanges d'informations sont permanents.

Des manuels de référence sont utilisés pour l'établissement :

- ✓ des comptes annuels (PCG),
- √ des états financiers consolidés,
- √ des reportings internes mensuels.

Des vérifications sont régulièrement effectuées par des personnes de la société sur les données financières communiquées.

De plus, un contrôle des comptes est effectué par nos Commissaires aux Comptes de manière annuelle dans le cadre de l'obligation légale d'audit des comptes.

# En ce qui concerne l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance

La loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 prévoit que la proportion des membres du Conseil de Surveillance de chaque sexe ne peut être inférieure à 20 % à l'issue de l'Assemblée Générale de 2014 et à 40 % à l'issue de l'Assemble Générale de 2017. Au 31 décembre 2015, cette proportion était de 20 % (une femme et quatre hommes membres ou représentant d'un membre du Conseil de Surveillance de MGI COUTIER).

Monsieur André COUTIER
Président du Conseil de Surveillance

### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ORFIS BAKER TILLY 149 boulevard de Stalingrad 69100 Villeurbanne MAZARS P.A.E. Les Glaisins 13 avenue du Pré Félin 74940 Annecy-le-Vieux

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société MGI COUTIER.

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société MGI COUTIER et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

#### Il nous appartient:

- √ de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- √ d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- ✓ prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- ✓ prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- √ déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de Commerce.

#### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de Commerce.

Fait à Villeurbanne et à Annecy-le-Vieux le 29 avril 2016

ORFIS BAKER TILLY Valérie MALNOY MAZARS Bruno POUGET

Les Commissaires aux Comptes.

### **GROUPE MGI COUTIER**

### Bilan consolidé au 31 décembre 2015 (en milliers d'euros)

ACTIF	Notes	31.12.15	31.12.14
ACTIF	n°	Montants nets	Montants nets
Immobilisations incorporelles			
Ecarts d'acquisition	7	55.490	52.132
Autres immobilisations incorporelles	8	1.124	961
		56.614	53.093
Immobilisations corporelles	9		
Terrains		12.552	10.311
Constructions		46.527	45.349
Installations techniques & matériels		94.426	76.686
Autres immobilisations corporelles		8.123	8.010
Immobilisations en cours, avances et acomp	otes	18.529	17.332
		180.157	157.688
Actifs financiers non courants	10	3.473	4.182
Actifs d'impôt différés	11	8.077	7.693
Total actif non courant		248.321	222.656
Stocks et en-cours	12	86.146	64.387
Créances clients	13	138.099	116.011
Autres créances	14	40.105	27.402
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	67.881	58.809
Total actif courant		332.231	266.609
Actifs destinés à être cédés	19	0	31
Total de l'actif		580.552	489.296

### **GROUPE MGI COUTIER**

PASSIF	Notes n°	31.12.15	31.12.14
Capitaux propres		020	
Capital social	15	21.393	21.393
Ecart de réévaluation sur les terrains		2.333	2.333
Réserves et report à nouveau		210.232	168.483
Acomptes sur dividendes			
Résultat de l'exercice part du Groupe		50.932	33.615
Capitaux propres part du Groupe		284.890	225.824
Intérêts minoritaires		190	107
Capitaux propres		285.080	225.931
Provisions à long terme	16	10.704	10.281
Dettes financières moyen et long terme	17	91.180	97.147
Passifs d'impôt différés	11	5.949	4.471
Total passif non courant		107.833	111.899
Provisions courantes	16	17.153	6.607
Dettes financières à moins d'un an	17	33.326	26.460
Dettes fournisseurs		92.638	72.764
Autres dettes	18	44.522	45.635
Total passif courant		187.639	151.466
Passifs destinés à être cédés			
Total du passif		580.552	489.296

### Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2015 (en milliers d'euros)

	Notes	31.12.15	31.12.14
	n°	(12 mois)	(12 mois)
CHIFFRE D'AFFAIRES	3	860.356	692.073
Variation de la production stockée		14.398	3.868
Consommations		(365.469)	(280.445)
Autres charges externes		(149.445)	(134.236)
VALEUR AJOUTEE		359.840	281.260
Impôts et taxes		(5.656)	(4.888)
Charges du personnel et d'intérimaires		(234.462)	(202.018)
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		119.722	74.354
Dotations aux amortissements		(28.055)	(21.404)
Dotations/reprises nettes sur provisions		(12.556)	(1.061)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	3	79.111	51.889
Autres revenus (charges) non courant(es) net(tes)	4	166	(328)
RESULTAT OPERATIONNEL		79.277	51.561
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		647	734
Coût de l'endettement financier brut		(3.465)	(3.672)
Coût de l'endettement financier net	5	(2.818)	(2.938)
Autres produits et charges financiers	5	(968)	(2.579)
Impôts courants et différés	6	(24.676)	(12.958)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		(50)	500
RESULTAT NET DES ACTIVITES CONSERVEES		50.765	33.586
Résultat net d'impôt des activités arrêtées			
ou en cours de cession			
RESULTAT NET		50.765	33.586
* dont part revenant au Groupe consolidé		50.932	33.615
* dont part revenant aux intérêts minoritaires		(167)	(29)
Résultat net part du Groupe par action (en euros)		1,90	1,26
Résultat net part du Groupe dilué par action (en euros)		1,90	1,26

### GROUPE MGI COUTIER

### Autres éléments du résultat global au 31 décembre 2015 (en milliers d'euros)

	31.12.15 (12 mois)	31.12.14 (12 mois)
RESULTAT NET	50.765	33.586
Ecarts de conversion	9.387	9.303
Ecarts actuariels sur les engagements de retraite nets d'impôts (1)	110	(829)
Actions auto-détenues	(13)	(27)
GAINS ET PERTES COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES	9.484	8.447
RESULTAT GLOBAL	60.249	42.033
* dont part revenant au Groupe consolidé	60.403	42.023
* dont part revenant aux intérêts minoritaires	(154)	10

<sup>(1)</sup> dont effet impôts sur les bénéfices en 2015 pour 36 milliers d'euros et en 2014 pour 414 milliers d'euros. (voir également note 16 de l'annexe aux comptes consolidés)

Précision : toutes les composantes des autres éléments du résultat global ont vocation à être recyclées en résultat, à l'exception des écarts actuariels liés aux engagements postérieurs à l'emploi.

### **GROUPE MGI COUTIER**

### Tableau de flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2015 (en milliers d'euros)

	31.12.15	31.12.14
	(12 mois)	(12 mois)
RESULTAT NET	50.765	33.586
Dotations aux amortissements	25.610	21.404
Plus-/moins-values sur cessions d'actifs	(7)	(46)
Variation des provisions et autres ressources opérationnelles	12.118	(3.005)
Elimination des résultats nets des entreprises associées	50	(500)
AUTOFINANCEMENT	88.536	51.439
Variation des autres actifs et passifs court terme	(31.282)	(2.871)
VARIATION DE LA TRESORERIE		
ISSUE DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	57.254	48.568
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(50.376)	(42.521)
Acquisitions d'immobilisations financières	(46)	(86)
Cessions d'immobilisations	1.108	330
Incidence des variations de périmètre (1)	(1.119)	(29.676)
VARIATION DE LA TRESORERIE ISSUE DES INVESTISSEMENTS	(50.433)	(71.953)
Distribution de dividendes	(1.337)	(1.337)
Variation de l'endettement	640	41.527
VARIATION DE LA TRESORERIE ISSUE DU FINANCEMENT	(697)	40.190
Incidence des variations de change	2.922	2.488
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	9.046	19.293
TRESORERIE A L'OUVERTURE	58.065	38.772
TRESORERIE A LA CLOTURE	67.111	58.065

<sup>(1) :</sup> Essentiellement liée à l'entrée de périmètre de SINFA CABLES

## Variation des capitaux propres consolidés (en milliers d'euros)

	Capital	Primes	Réserves	Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2013	21.393	9.704	167.951	(13.939)	185.109	126	185.235
Résultat de l'exercice 2014			33.615		33.615	(29)	33.586
Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres				8.437	8.437	10	8.447
S/Total Résultat global					42.052	(19)	42.033
Distribution de dividendes			(1.337)		(1.337)		(1.337)
Autres variations							
Capitaux propres au 31 décembre 2014	21.393	9.704	200.229	(5.502)	225.824	107	225.931
Résultat de l'exercice 2015			50.932		50.932	(167)	50.765
Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres				9.471	9.471	13	9.484
S/Total Résultat global					60.403	(154)	60.249
Distribution de dividendes			(1.337)		(1.337)		(1.337)
Autres variations						237	237
Capitaux propres au 31 décembre 2015	21.393	9.704	249.824	3.969	284.890	190	285.080

Le montant des dividendes proposés à la distribution lors de la prochaine Assemblée Générale Mixte Annuelle du 29 juin 2016 est de 5.348.208 euros.

### Annexe aux comptes consolidés 31 décembre 2015

### 1 Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés de MGI COUTIER ont été arrêtés par le Directoire du 25 avril 2016.

#### Déclaration de conformité

En application des règlements européens 1606/2002 et 1725/2003, les états financiers consolidés du Groupe MGI COUTIER sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales applicables au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2015. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards), les amendements et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee), disponibles sur le site internet suivant : http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm.

Les comptes consolidés sont présentés en euros et sont arrondis au millier le plus proche.

### Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouvelles interprétations applicables en 2015

Les nouvelles normes et interprétations suivantes applicables sur la période n'ont pas eu d'effet significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2015 :

- ✓ L'interprétation IFRIC 21 « Droits et Taxes »,
- ✓ Les normes d'amélioration annuelle, cycle 2011-2013,
- ✓ Les clarifications apportées par l'IFRIC sur le classement d'un partenariat sur la base des autres faits et circonstances.

Ces nouvelles normes sont sans impact significatif sur la situation financière et la performance du Groupe.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union Européenne avant le 31 décembre 2015, et qui rentrent en application postérieurement à cette date. Il s'agit principalement des normes d'amélioration annuelles, cycles 2010-2012 et 2012-2014. Ces normes, amendements et interprétations, compte tenu de l'analyse en cours, ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les capitaux propres consolidés.

Par ailleurs, le Groupe ne s'attend pas à ce que les normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et d'application obligatoire en 2015 mais non encore approuvés au niveau européen (et dont l'application anticipée n'est pas possible au niveau européen) aient un impact significatif sur les comptes des prochains exercices.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas encore analysé l'impact des normes IFRS 15 « produits des activités ordinaires » et IFRS 9 « instruments financiers » votées par l'IASB avec une première application pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ces normes n'ont pas encore été adoptées par la Commission Européenne et des points structurants sont en cours de discussion et devraient faire l'objet d'amendements de l'IASB.

### Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Les états financiers reflètent les hypothèses et estimations retenues par la Direction du Groupe. La présentation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour l'évaluation de certains actifs, passifs, produits, charges et engagements. Les données définitives peuvent différer de ces estimations et hypothèses. Les survaleurs, les actifs d'impôts différés et les provisions inscrites au passif du bilan sont les principaux éléments des états financiers consolidés concernés par l'utilisation d'hypothèses et d'estimations.

Le Groupe MGI COUTIER n'a pas constaté sur l'exercice une évolution importante du niveau des incertitudes liées à ces estimations et hypothèses, à l'exception de la volatilité très forte du taux d'actualisation utilisé pour le calcul des engagements sociaux (cf. note 1.3.i) et de celles liées aux écarts de conversion.

#### 1.1. Périmètre de consolidation

Comme indiqué ci-dessus le Groupe MGI COUTIER a appliqué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 les nouvelles normes de consolidation.

Les sociétés significatives dans lesquelles la SA MGI COUTIER dispose directement ou indirectement du contrôle exclusif sont intégrées globalement. L'analyse du contrôle exclusif est effectuée selon les critères définis

### **GROUPE MGI COUTIER**

par la norme IFRS 10 (pouvoir direct ou indirect de diriger les politiques financières et opérationnelles des activités pertinentes, exposition à des rendements variables et capacité d'utiliser son pouvoir pour influer sur les rendements). Ce contrôle est généralement présumé exister dans les sociétés dans lesquelles la SA MGI COUTIER détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Pour apprécier ce contrôle, sont pris en compte les droits de vote potentiels immédiatement exerçables, y compris ceux détenus par une autre entité.

Les sociétés associées significatives dans lesquelles la SA MGI COUTIER exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans toutefois exercer un contrôle sur ses politiques. Elle est présumée lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, entre 20 % et 50 % des droits de vote. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société associée, y compris les résultats de l'exercice.

L'analyse des partenariats effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 11 n'a conduit à identifier que des co-entreprises, et aucune activité conjointe. Les co-entreprises sont consolidées par mise en équivalence.

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation au 31 décembre 2015 est présentée en note 2.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées sont éliminées ainsi que les résultats internes non réalisés, compris dans l'actif immobilisé et dans les stocks des sociétés consolidées.

### Regroupements d'entreprises

Depuis 2010, le Groupe applique les nouvelles normes révisées IFRS 3 « Regroupement d'entreprises » et IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels ».

En application de cette méthode, le Groupe comptabilise à leur juste valeur à la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à cette date.

Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise.

Les frais relatifs à un regroupement d'entreprises ne font pas partie de la juste valeur échangée. Ils sont donc comptabilisés en charges et non plus intégrés dans le coût d'acquisition des titres.

Le Groupe évalue les intérêts minoritaires lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise à chaque acquisition.

L'impact des variations de périmètre sans modification du contrôle est constaté directement en réserves consolidées.

Lorsque l'accord de regroupement d'entreprises prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'évènements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans le coût du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré. Toute modification du prix d'acquisition, effectuée en dehors du délai d'affectation, a pour contrepartie le résultat sans modification du coût d'acquisition ou du goodwill.

### 1.2. Conversion des états financiers et des transactions en devises

Les états financiers des sociétés étrangères sont établis dans leur devise de fonctionnement, c'est-à-dire dans la devise qui est significative de l'activité de la filiale concernée. Il s'agit le plus souvent de la monnaie locale.

Le Groupe applique la méthode du taux de clôture pour la conversion des états financiers des filiales :

- ✓ L'ensemble des postes du bilan des sociétés étrangères est converti au taux de clôture, à l'exception des capitaux propres.
- ✓ Les postes du compte de résultat des sociétés étrangères, libellés en monnaie locale, sont convertis au taux moyen de l'exercice.
- ✓ Les capitaux propres part du Groupe sont convertis au taux historique à l'exception du résultat de l'exercice qui est converti au cours moyen.
- ✓ Les variations des écarts de conversion sont constatées en autres éléments du résultat global.
- ✓ Les goodwills constatés sur des filiales étrangères sont enregistrés dans la devise de la filiale.

Les différences de change qui résultent de transactions en devises réalisées sur l'exercice sont incluses dans le compte de résultat dans les autres produits et charges financiers.

Le Groupe MGI COUTIER n'a pas mis en œuvre sur les exercices présentés d'instruments de couverture du risque de change.

Les différences de change relatives à un élément monétaire, qui en substance fait partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère, sont comptabilisées directement dans les capitaux propres consolidés dans le poste « écarts de conversion », lorsque les critères définis par la norme sont respectés.

#### 1.3. Principes et méthodes comptables

Les comptes des sociétés du Groupe, établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays d'activité, sont retraités avant d'être consolidés lorsque des divergences de principes comptables existent avec les principes retenus par le Groupe.

#### A. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition et correspondent pour l'essentiel aux éléments suivants :

- ✓ brevets (amortis en linéaire sur leur durée de protection),
- ✓ logiciels (amortis en linéaire sur une période comprise entre 1 et 3 ans).

Les frais de recherche sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts de développement sont constatés en immobilisations incorporelles lorsque les conditions liées à la faisabilité technique, au potentiel commercial, à la capacité à évaluer de façon fiable les frais attribuables et à générer des avantages économiques futurs sont remplies. Les coûts de développement sont revus annuellement afin de déterminer si les critères de comptabilisation d'une immobilisation incorporelle sont remplis.

En 2015 et 2014, aucun coût de développement n'a été immobilisé dans la mesure où les critères de capitalisation n'ont pas été remplis. En effet, pour être immobilisés, les coûts de développement engagés dans le cadre d'un projet d'un nouveau produit ou d'une évolution significative d'un produit existant doivent satisfaire six critères.

Parmi ces critères, il en est un qui impose de démontrer l'existence d'un marché pour la production issue du projet. L'existence du marché est démontrée lorsque le Groupe a reçu l'homologation des constructeurs et que les volumes proposés par les constructeurs génèrent une rentabilité suffisante. Or les frais de développement correspondants sont encourus à un stade du projet antérieur à l'homologation des constructeurs. Le montant des frais de Recherche et Développement inscrits en charges au cours de l'exercice 2015 s'élève à 49,0 millions d'euros (41,1 millions d'euros en 2014).

#### B. Ecarts d'acquisition

L'écart positif de valeur constaté entre le prix de revient des titres acquis et la juste valeur des actifs et des passifs de la filiale à cette date, constitue une survaleur immobilisée à l'actif du bilan consolidé en « écarts d'acquisition ». Les fonds commerciaux non affectés sont également considérés comme des écarts d'acquisition.

Le prix d'acquisition intègre l'impact estimé des ajustements éventuels du prix d'acquisition, tels que les compléments de prix. Les compléments de prix sont déterminés en appliquant les critères prévus dans le contrat d'acquisition (chiffre d'affaires, résultats, ...) aux prévisions considérées comme les plus probables. Ils sont réestimés à chaque clôture, les variations éventuelles sont imputées en résultat après la date d'acquisition (y compris dans le délai d'un an suivant la date d'acquisition). Ils sont actualisés, lorsque l'impact est significatif. Le cas échéant, l'effet de la « désactualisation » de la dette inscrite au passif est comptabilisé dans la rubrique « Coût de l'endettement financier net ». Les frais d'acquisition sont constatés directement en charges.

Par application de l'exception prévue par la norme IFRS 1, la valeur des écarts d'acquisition positifs déterminée en normes françaises n'a pas été modifiée en normes IFRS lors du passage aux IFRS en 2005.

Lorsque l'écart d'acquisition est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet en revanche de tests de dépréciation (cf. note 7).

## Tests de dépréciation sur les actifs non courants non financiers :

Conformément à la norme IAS 36, des tests de dépréciation sont réalisés au moins une fois par an pour les actifs non amortis (essentiellement les écarts d'acquisition), et pour les autres actifs corporels et incorporels, s'il existe des indices de pertes de valeur.

En pratique, les actifs non courants non financiers correspondent essentiellement aux écarts d'acquisition et aux terrains.

Pour la réalisation des tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition, ceux-ci, sont ventilés entre les unités génératrices de trésorerie qui correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie indépendants.

Concernant les écarts d'acquisition, les groupes d'unités génératrices de trésorerie correspondent aux pays d'implantation (France, Espagne, Turquie, Chine, USA, Suède, etc.). Aucune modification d'UGT n'est intervenue sur les exercices présentés.

La valeur comptable des actifs ainsi regroupés est comparée au montant le plus élevé entre leur valeur d'utilité et leur valeur de marché nette des coûts de cession. En pratique, seule la valeur d'utilité est appliquée. La valeur d'utilité correspond à la méthode des flux de trésorerie actualisés, dont les modalités de mise en œuvre sont décrites en note 7.

Lorsque les tests mettent en évidence une dépréciation, celle-ci est imputée en priorité sur le goodwill, puis sur les autres actifs de l'UGT, dans la limite de leur valeur re-

couvrable. Les dépréciations sont constatées en résultat opérationnel courant ou non courant, en fonction du fait générateur à l'origine de la dépréciation. Les dépréciations sur les goodwills sont irréversibles jusqu'à la date de sortie des unités génératrices liées.

#### C. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur juste valeur dans le cas des regroupements d'entreprises. Le Groupe a opté pour la réévaluation des terrains comme présenté ci-après dans la note 9.

Les contrats de crédits-bails immobiliers et mobiliers ou de location financière sont retraités, afin de refléter le coût d'acquisition de ces biens, en immobilisations et en dettes financières. Ces biens sont amortis selon les règles détaillées ci-dessous.

Les contrats de location simple ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyers sont maintenues en charges opérationnelles et réparties de manière linéaire sur la durée du contrat.

L'analyse effectuée selon la norme IAS 23 n'a pas conduit à capitaliser des frais d'emprunts.

Dans un but d'uniformité, les amortissements sont retraités suivant le mode linéaire sur la durée d'utilité des biens.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

✓	constructions:	25	à 40	ans (
✓	agencements des constructions :	5	à 10	ans
✓	installations techniques:	5	à 10	ans
✓	matériels et outillages industriels :	5	à 10	ans
✓	installations générales :		10	ans
✓	mobilier, matériel de bureau :	5	à 10	ans.

En application de la norme IAS 36, la société effectuerait des tests de dépréciation, selon une méthodologie proche de celle retenue pour les écarts d'acquisition, si des indices de perte de valeur étaient identifiés.

Les actifs détenus par le Groupe ne sont pas concernés par des dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions. Les dépenses réalisées ont pour seul objet de vérifier le bon état de fonctionnement des installations et d'y apporter un entretien sans prolonger leur durée de vie au-delà de celle prévue initialement.

Les immobilisations corporelles détenues par le Groupe MGI COUTIER n'ont pas de valeur résiduelle significative.

#### D. Actifs financiers non courants

Ce poste inclut d'une part les actifs financiers disponibles à la vente (titres de participation non consolidés) et d'autre part les immobilisations financières constituées principalement des dépôts et cautionnements versés par les sociétés du Groupe MGI COUTIER.

Les titres de participation représentent des actions de sociétés non cotées dont l'évaluation à la juste valeur peut présenter des incertitudes. Le Groupe évalue en dernier ressort les actifs financiers au coût historique déduction faite de toute perte de valeur éventuelle, lorsqu'aucune estimation fiable de juste valeur ne peut être faite par une technique d'évaluation, en l'absence de marché actif. Ils sont maintenus au bilan à leur coût éventuellement déprécié.

#### E. Stocks

Les stocks sont valorisés au prix d'achat pour les matières premières, et au prix de revient usine pour les produits finis et travaux en cours. Du prix de revient usine sont exclus les frais généraux ne contribuant pas à la production, et les frais financiers. Tous ces coûts sont déterminés par référence à la méthode « Premier Entré, Premier Sorti » et compte tenu de la rotation des stocks sont proches des derniers prix de revient.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur nette des stocks est supérieure à leur valeur nette de réalisation, et/ou lorsque des indices de pertes de valeur sont mis en évidence (rotation, obsolescence, ...).

Les outillages sont valorisés au prix de revient complet (coûts externes) dans la limite du prix facturable au client.

#### F. Créances clients

Les créances commerciales sont enregistrées à la date de comptabilisation initiale à la juste valeur de la contrepartie à recevoir. La juste valeur des créances clients est assimilée à leur valeur nominale compte tenu des conditions de paiement généralement inférieures ou égales à 3 mois. Les créances clients sont retraitées à la date de clôture des effets remis à l'encaissement et non échus, ainsi que des effets faisant l'objet d'un escompte en compte. Les créances clients non échues cédées dans le cadre d'un contrat d'affacturage, et ne répondant pas aux conditions de décomptabilisation de la norme IAS 39, sont conservées dans le poste Clients et comptes rattachés ; dans le cas contraire, elles sont constatées en trésorerie.

Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation. Si un indice de perte de valeur est avéré et intervient en cours d'exercice après l'enregistrement initial de la créance, la dépréciation sera déterminée en comparant les flux futurs de trésorerie estimés à la valeur inscrite au bilan. Les indices de pertes de valeur sont liés à différents critères (retards de règlement, litiges, difficultés financières du client, ...).

#### G. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités sont essentiellement constituées de comptes bancaires débiteurs.

Les équivalents de trésorerie sont des valeurs mobilières de placement répondant aux critères de la norme IAS 7 pour la classification en « trésorerie et équivalents de trésorerie » : placements à court terme, très liquides, aisément convertibles en un montant connu de liquidités et soumis à un risque négligeable de variation de valeur.

Elles sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, puis évaluées à leur juste valeur correspondant à la valeur du marché à la date d'arrêté des comptes. La variation de juste valeur est inscrite dans le résultat financier.

#### H. Impôts différés

Les impôts différés reflètent les différences dans le temps, entre les charges et les produits retenus pour l'établissement des états financiers consolidés, et ceux retenus pour le calcul de l'impôt sur les bénéfices des sociétés.

Ces impôts différés déterminés selon la méthode du report variable, résultent pour l'essentiel :

- √ de provisions non déductibles de façon temporaire,
- √ des retraitements de consolidation (mode d'amortissement, crédits-bails, indemnités de départ à la retraite, ...),
- √ de l'élimination du profit interne inclus dans les stocks,

**√** ....

Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les différences temporelles déductibles et les déficits reportables que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs, ou lorsqu'il existe des possibilités d'optimisation fiscale à l'initiative de la société. L'horizon de temps retenu pour l'estimation des bénéfices futurs est au plus de 5 ans étant précisé qu'une revue des prévisions et hypothèses utilisées est réalisée périodiquement, et que les règles en matière de plafonnement de l'utilisation des déficits sont prises en compte, le cas échéant.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés ne sont pas actualisés.

#### I. Engagements de retraite

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière.

Les montants des droits acquis par les salariés en application des différentes conventions collectives applicables sont évalués sur la base d'hypothèses actuarielles : évolution des salaires, âge de départ, de mortalité, de rotation du personnel, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base d'un taux d'actualisation. La provision correspondante à ces droits acquis est comptabilisée en totalité dans les provisions pour retraites et autres avantages.

Le taux d'actualisation a été déterminé en tenant compte des taux de rendement des obligations privées ne présentant pas de risques, et ayant une maturité proche de celle des engagements.

Les montants ont été calculés sur la base d'un taux d'actualisation de 2,0 % (contre 1,9 % à la clôture 2014), d'une augmentation des salaires de 2,0 % (contre 1,9 % à la clôture 2014) pour les cadres comme pour les noncadres, d'un âge de départ à la retraite de 65 ans et d'hypothèses moyennes en matière de rotation du personnel.

Les membres actifs et anciens membres des organes d'administration et de direction ne bénéficient d'aucun avantage particulier en matière de retraite.

Le coût des services rendus et le coût financier sont constatés en résultat consolidé. L'impact des changements de régime est également constaté immédiatement en résultat consolidé. Aucun changement de régime n'est intervenu sur les exercices présentés.

Les écarts actuariels (liés aux modifications d'hypothèses actuarielles et aux effets d'expérience) sont constatés en autres éléments du résultat global.

Enfin, le Groupe n'a pas opté pour l'externalisation du financement de l'engagement auprès d'un fonds.

#### J. Paiements fondés sur des actions

Le cas échéant, en application d'IFRS 2, les options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux salariés qui se dénouent en actions sont évaluées à leur juste valeur. Cette juste valeur est constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés, en tenant compte d'une probabilité d'acquisition des droits, réappréciée à chaque clôture. Le montant de l'avantage cumulé est figé à la date d'acquisition des droits, en fonction des droits effectivement acquis.

#### **K.** Provisions

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels le Groupe est impliqué, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Les actifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur réalisation est probable et que leur montant est significatif. Les passifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur montant est significatif.

#### L. Emprunts et dettes financières

Les emprunts et les dettes financières sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif.

#### M. Instruments dérivés

#### Risque de change :

Les flux commerciaux réalisés entre MGI COUTIER SA et ses filiales situées à l'étranger sont pour l'essentiel facturés en euros. En conséquence, le Groupe n'a pas recours, à ce jour, à des instruments financiers afin de couvrir ses flux commerciaux.

#### Risque de taux :

Les sociétés du Groupe ne détiennent historiquement aucun contrat de couverture destiné à garantir un taux fixe maximum sur une partie des financements à taux variable mis en place. Dans le cadre de l'acquisition du Groupe AUTOTUBE AB, MGI COUTIER SA a souscrit conformément à ses obligations contractuelles vis-à-vis des établissements financiers membres du crédit syndiqué une couverture de taux pour une durée de trois ans à compter de fin avril 2014 à hauteur de 66 % des encours trimestriels.

## N. Actifs/passifs classés comme détenus en vue de la vente, activités non poursuivies

Les actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Le cas échéant, les résultats des activités non poursuivies sont inscrits sur une ligne distincte du compte de résultat. Aucun reclassement n'a été effectué sur les exercices présentés.

#### O. Actions propres

Les actions de la société mère qui sont détenues par ellemême ou par l'une de ses filiales intégrées sont comptabilisées en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition par le Groupe jusqu'à leur date de cession.

Les dépréciations et résultats de cession de ces titres sont imputés directement en capitaux propres nets de l'impôt correspondant.

#### 1.4. Présentation du compte de résultat

#### A. Chiffre d'affaires

Les ventes de pièces et d'outillages sont enregistrées en produits au moment de la livraison du bien, selon les conditions spécifiques de chaque contrat ou commande.

#### B. Charges de personnel

Les charges de personnel incluent les charges d'intérim et la participation des salariés. Comme pour tous les exercices depuis 2013, le Groupe a opté pour une présentation du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), en référence à IAS 20 (comptabilisation des subventions publiques), en moins des charges de personnel.

Conformément aux dispositions de l'article 76 de la Loi de Finances pour 2015, nous précisons que pour le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, la société l'utilise à travers notamment des efforts :

- ✓ en matière d'investissement,
- √ de recherche, d'innovation,
- √ de formation et de recrutement.

#### C. Contribution économique territoriale

La CVAE comme la CFE sont classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport au classement retenu antérieurement pour la taxe professionnelle.

#### D. Résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise notamment le résultat opérationnel courant comme indicateur de performance.

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat net avant prise en compte :

- √ des produits et charges diverses qui comprennent principalement des frais de restructuration,
- √ des pertes et profits et variation de provisions couvrant des événements exceptionnels c'est-à-dire soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement,
- des plus ou moins-values sur cessions ou dépréciations d'actifs,

- √ des dépréciations non courantes des écarts d'acquisition, dont l'évènement à l'origine de la dépréciation est de nature non courante.
- ✓ du résultat financier.
- √ des impôts courants et différés,
- √ du résultat net des entreprises associées.

Cette présentation est conforme à la recommandation de l'ANC n°2013-03 du 7 novembre 2013.

#### 1.5. Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice, à partir du résultat net part du Groupe.

Le résultat dilué par action prend en compte les actions potentielles issues de l'exercice de droits attachés aux bons de souscription émis. Au 31 décembre 2015, il n'y avait aucune action nouvelle pouvant potentiellement être créée, plus aucune option de souscription n'étant en cours ou ayant été exercée.

## 1.6. Instruments financiers – Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont présentés dans plusieurs rubriques du bilan (actifs financiers non courants, clients, autres actifs courants, fournisseurs, autres dettes courantes, dettes financières, trésorerie et équivalents de trésorerie). Les instruments financiers sont affectés à cinq catégories qui ne correspondent pas à des rubriques identifiées du bilan sachant que l'affectation détermine les règles de comptabilisation et d'évaluation.

Les cinq catégories sont les suivantes :

- √ Actifs détenus jusqu'à l'échéance : non applicable dans le Groupe sur les exercices présentés.
- ✓ Actifs et passifs financiers en juste valeur par le résultat : cette rubrique comprend essentiellement les valeurs mobilières de placement éventuelles. Les variations de juste valeur des éléments affectés à cette rubrique sont constatées dans le compte de résultat à chaque clôture.
- ✓ Prêts, créances et dettes : les éléments rentrant dans cette catégorie sont comptabilisés et évalués « au coût amorti ». En pratique :
  - Les créances clients et les dettes fournisseurs ainsi que les actifs financiers non courants (par exemple, les dépôts et cautionnements) sont comptabilisés « au coût ». Ces éléments sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur qui correspond dans le Groupe à leur valeur nominale. En cas de perte de valeur, ces éléments font l'objet d'une dépréciation.
  - Les actifs et passifs comptabilisés « au coût amorti » concernent essentiellement les dettes financières. Le

- coût amorti de ces éléments correspond à la valeur initiale de l'actif ou du passif diminuée des remboursements en principal, ajustée le cas échéant selon la méthode du taux d'intérêt effectif et corrigée d'une éventuelle dépréciation.
- ✓ Actifs disponibles à la vente : cette catégorie comprend les instruments non affectés à une des rubriques précédentes. Il s'agit des titres non consolidés, évalués au « coût » avec tests de dépréciation, en l'absence de juste valeur déterminable de manière fiable. La valeur d'utilité des titres de participation non consolidés et des créances rattachées est évaluée en tenant compte des perspectives de rentabilité, de la probabilité de recouvrement des créances et de la quote-part de situation nette détenue par le Groupe. Si la valeur d'utilité est inférieure à la valeur inscrite au bilan, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.
- ✓ Instruments dérivés : ces instruments sont comptabilisés à la juste valeur.

Conformément à la norme IFRS 13, applicable à compter de 2013, les instruments financiers sont présentés en 3 catégories (cf. note 23), selon une hiérarchie de méthodes de détermination de la juste valeur :

- √ Niveau 1 : juste valeur calculée par référence à des prix cotés non ajustés sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques;
- ✓ Niveau 2 : juste valeur calculée par référence à des données observables de marché pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (prix cotés de niveau 1 ajustés), soit indirectement à savoir des données dérivées de prix, à partir de techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables telles que des prix d'actifs ou de passifs similaires ou des paramètres cotés sur un marché actif;
- Niveau 3 : juste valeur calculée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (ex : à partir de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des données non observables telles que des prix sur un marché inactif ou la valorisation sur la base de multiples pour les titres non cotés).

L'application de cette norme pour le calcul de la juste valeur des instruments financiers n'a pas conduit à identifier d'ajustements au titre du risque de non-exécution (risque de contrepartie et risque de crédit propre) par rapport aux calculs effectués précédemment.

#### 1.7. Informations sectorielles

Le Groupe MGI COUTIER n'a défini qu'une seule activité sectorielle dont l'objet est la conception, la réalisation et la livraison de composants, pièces ou fonctions pour l'automobile.

La ventilation du chiffre d'affaires et des immobilisations par zones géographiques est donnée pour information en note 3.

#### 1.8. Tableau de flux de trésorerie

Le Groupe applique la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie, selon une présentation proche du modèle proposé par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) dans sa recommandation 2013-03 du 7 novembre 2013.

Les flux de trésorerie de l'exercice sont ventilés entre les flux générés par l'activité, par les opérations d'investissement et par les opérations sur fonds propres.

Le tableau des flux de trésorerie est établi notamment à partir des règles suivantes :

- ✓ La trésorerie nette correspond au net des positions débitrices et créditrices;
- Les plus et moins-values sont présentées pour leur montant net d'impôt, lorsque la société constate un impôt;
- ✓ Les provisions sur actifs circulants sont constatées au niveau de la variation des flux d'exploitation du besoin en fonds de roulement, et sont rattachées aux postes d'actifs correspondants (stocks, clients, autres créances);
- ✓ Les acquisitions d'immobilisations sont présentées nettes de variation des dettes sur acquisition d'immobilisations. Les produits de cession sont présentés nets des variations des créances sur cessions d'immobilisations.

L'incidence des variations de périmètre est présentée pour un montant net dans les flux d'investissement. Elle correspond au prix effectivement payé / encaissé au cours de l'exercice, ajusté de la trésorerie active / passive acquise.

### 2 Périmètre de consolidation

Sociétés	% détenu	Méthode de consolidation	Localisation
MGI COUTIER SA (Société Mère)			Champfromier, France
PAYS DE BRAY SUD SCI	100	Intégration globale	Champfromier, France
NINGBO MGI COUTIER	100	Intégration globale	Cixi, Chine
MGI COUTIER TUNISIE	100	Intégration globale	Mateur, Tunisie
MGI COUTIER ITALIA	100	Intégration globale	Asti, Italie
MGI COUTIER ARGENTINA	100	Intégration globale	Cordoba, Argentine
MGI COUTIER BRASIL	100	Intégration globale	Jundiai, Brésil
MGI COUTIER UK LTD	100	Intégration globale	Minworth, UK
MGI COUTIER TURQUIE	100	Intégration globale	Bursa, Turquie
MGI COUTIER ESPAÑA	100	Intégration globale	Vigo, Espagne
MGI COUTIER MEJICO	100	Intégration globale	Saltillo, Mexique
MEIPL LTD	50	Mise en équivalence	Pune, Inde
MGI COUTIER ROM	100	Intégration globale	Timisoara, Roumanie
MGI COUTIER ILIA	50	Mise en équivalence	Ghaemshahr, Iran
VOSS EXOTECH	24	Mise en équivalence	Pune, Inde
DEPLANCHE FABRICATION	100	Intégration globale	Treffort, France
MGI COUTIER ENGINEERING LTD	99	Intégration globale	Pune, Inde
MGI COUTIER FINANCE LTD	100	Intégration globale	Chippenham, UK
AVON AUTOMOTIVE HOLDINGS INC	100	Intégration globale	Cadillac, USA
PETROL AUTOMOTIVE HOLDINGS INC	100	Intégration globale	Cadillac, USA
CADILLAC RUBBER & PLASTICS INC	100	Intégration globale	Cadillac, USA
CT RUBBER & PLASTICS INC	100	Intégration globale	Cadillac, USA
CADILLAC INDUSTRIES DE MEXICO SA DE CV	100	Intégration globale	Orizaba, Mexique
CADIMEX SA DE CV	100	Intégration globale	Orizaba, Mexique
CADILLAC RUBBER & PLASTICS DE MEXICO SA DE CV	100	Intégration globale	Orizaba, Mexique
AVON AUTOMOTIVE UK HOLDINGS LIMITED	100	Intégration globale	Chippenham, UK
AVON AUTOMOTIVE SANAYI VE TICARET LIMITED SIRKETI	100	Intégration globale	Gebze, Turquie
AVON AUTOMOTIVE GMBH	100	Intégration globale	Stuttgart, Allemagne
AVON AUTOMOTIVE FRANCE HOLDINGS SAS	100	Intégration globale	Vannes, France
AVON POLYMERES FRANCE	100	Intégration globale	Vannes, France
AVON AUTOMOTIVE A.S.	100	Intégration globale	Rudnik, République Tchèque
INDUSTRIAL FLEXO S.L.	100	Intégration globale	St Just, Espagne
AVON AUTOMOTIVE PORTUGAL LDA	100	Intégration globale	Tondela, Portugal
GOLD SEAL AVON POLYMERS PRIVATE LIMITED	55	Intégration globale	Daman, Inde
AVON AUTOMOTIVE JAPAN CO Ltd	100	Intégration globale	Tokyo, Japon
AVON RUBBER MAURITIUS	100	Intégration globale	Port Louis, Maurice
AVON AUTOMOTIVE CHINA	100	Intégration globale	Chongqing, Chine
AUTOTUBE AB GROUP	100	Intégration globale	Varberg, Suède
AUTOTUBE AB	100	Intégration globale	Varberg, Suède
MGI COUTIER LUSITANIA	100	Intégration globale	Paredes, Portugal
MGI COUTIER MAROC	100	Intégration globale	El Jadida, Maroc
SINFA CABLES*	55	Intégration globale	Casablanca, Maroc
TEC-INJECT*	27,5	Mise en équivalence	Casablanca, Maroc

<sup>\* :</sup> Entrée de périmètre en 2015 soit par voie d'acquisition soit par voie de création

Les pourcentages de contrôle sont identiques aux pourcentages d'intérêt pour l'ensemble des filiales du Groupe sauf pour VOSS EXOTECH et TEC-INJECT, filiales respectives de MEIPL et SINFA CABLES.

L'ensemble des filiales du Groupe MGI COUTIER clôture leur exercice social le 31 décembre de chaque année à l'exception des sociétés MEIPL, VOSS EXOTECH, MGI COUTIER ILIA et MGI COUTIER ENGINEERING dont l'exercice social est clos le 31 mars de chaque année.

#### 3 Information par zone géographique

La ventilation du chiffre d'affaires et des immobilisations par zone géographique est donnée pour information dans les tableaux ci-après :

(en milliers d'euros)	France	Europe de l'Ouest	Amérique du Nord	Reste du monde	Eliminations Internes	Total
Au 31 décembre 2015						
Ventes totales	357.400	235.337	243.084	233.488	(208.953)	860.356
Résultat opérationnel courant	(5.513)	15.126	48.250	21.249	-	79.111
Au 31 décembre 2014						
Ventes totales	268.352	164.351	196.564	179.843	(117.038)	692.073
Résultat opérationnel courant	(8.442)	10.737	32.605	16.989	-	51.889

La ventilation des immobilisations (incorporelles et corporelles) par zone géographique s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeurs Brutes	Valeurs Nettes
France	255.193	70.634
Europe de l'Ouest	99.215	38.880
Amérique du Nord	39.436	22.236
Reste du Monde	93.777	49.531
Total immobilisations	487.621	181.281

## Revenus et charges non courant(es) nets(tes)

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Coûts de restructuration (nets)	-	(320)
Plus-values nettes sur cessions d'actifs	7	46
Autres	159	(54)
Total	166	(328)

#### 5 Résultat financier

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Coût de l'endettement financier net	(2.818)	(2.938)
Gains et (pertes) de change nets	(678)	(1.049)
Autres produits (charges)	(290)	(1.530)
Total	(3.786)	(5.517)

#### 6 Impôts sur les résultats

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Impôts courants	(23.487)	(17.704)
Impôts différés	(1.189)	4.746
Total	(24.676)	(12.958)

Le calcul de l'impôt est réalisé individuellement au niveau de chaque entité fiscale consolidée. Les positions d'impôts différés ont été reconnues en tenant compte d'un taux global de 33,33 %.

Le rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée dans le résultat comptable consolidé et la charge d'impôt théorique s'établit ainsi :

(en milliers d'euros)	
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	75.491
Bénéfices non soumis à imposition (exonération temporaire)	-
Utilisation de déficits antérieurement non constatés	(192)
Différences permanentes et autres*	(4.476)
Base imposable	70.823
Impôt au taux normatif de 33,33 %	(23.608)
Taux d'imposition différents	2.334
Autres impacts (dont redressements fiscaux)	(3.402)
Charge d'impôt effective	(24.676)

(\*) Dont 5.449 milliers d'euros au titre des CIR et CICE. Les impôts différés sont présentés ci-après en note 11.

#### 7 Ecarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Valeur nette au 1er janvier	52.132	30.028
Acquisitions de l'exercice	342	20.323
Ajustement des valeurs d'actif et passif d'activités acquises antérieurement à l'exercice	-	-
Cessions	-	-
Ecarts de conversion (et autres mouvements)	3.016	1.781
Dépréciation	-	-
Montant net	55.490	52.132

Les écarts d'acquisition concernent principalement les entités d'AVON AUTOMOTIVE aux USA pour 27.372 milliers d'euros, AUTOTUBE AB en Suède pour 19.591 milliers d'euros, MGI COUTIER ESPAÑA en Espagne pour 2.307 milliers d'euros et les entités françaises pour 4.505 milliers d'euros.

En liaison avec l'entrée de périmètre en date du 26 juin 2015, le calcul des survaleurs sur SINFA CABLES est toujours provisoire.

Les principales hypothèses opérationnelles sont les suivantes :

- ✓ Les volumes de production par constructeur (modèles, plateformes et moteurs) sont issus des données IHS;
- ✓ Les chiffres d'affaires proviennent des commandes connues au moment de la préparation des budgets (pour environ 80 % à horizon 2018) et des perspectives de prises de commandes susceptibles d'avoir un impact sur la période couverte par les budgets (pour le solde);
- ✓ Les hypothèses de devises s'appuient sur les prévisions d'un panel de banques.

La valeur d'utilité des écarts d'acquisition correspond à la valeur déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés des UGT dans le cadre des hypothèses économiques prévisionnelles suivantes :

- ✓ Les flux de trésorerie utilisés sont issus des budgets 2016-2017-2018, et sont étendus sur une période explicite globale de cinq ans, avec un ratio de résultat d'exploitation/chiffre d'affaires stable ;
- ✓ Au-delà de cet horizon, est calculée la valeur terminale correspondant à la capitalisation à l'infini avec un taux de croissance à l'infini de 1,5 % (1,0 % en 2014) du dernier flux de la période explicite ;
- ✓ Le taux d'actualisation correspond à un coût moyen pondéré du capital après impôt. Son utilisation aboutit à la
  détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant un taux avant impôt à des flux de
  trésorerie non fiscalisés.

Comme à la clôture 2014, leur valeur d'utilité étant supérieure à la valeur comptable au 31 décembre 2015, il n'y a pas lieu de constater une dépréciation des actifs concernés.

Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2015 pour actualiser les flux futurs de trésorerie s'élève à 9,0 % contre 8,27 % au 31 décembre 2014.

En l'absence de risques pays identifiés, de secteurs d'activités identiques, d'une base clients similaire et de métiers homogènes, le Groupe n'a pas individualisé par UGT le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini.

La variation du taux d'actualisation de plus ou moins 0,5 point serait sans incidence sur les conclusions des tests de dépréciation. Il en serait de même dans le cas d'une baisse du taux de résultat opérationnel sur chiffre d'affaires utilisé dans le calcul de la valeur terminale de 0,5 point.

#### 8 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles ont évolué comme suit :

(en milliers d'euros)	Logiciels	Autres	Total
Montants bruts comptabilisés			
Valeur au 1er janvier 2015	9.724	509	10.233
Acquisitions	565	-	565
Cessions	(789)	-	(789)
Ecarts de conversion et autres	30	(509)	(479)
Valeur au 31 décembre 2015	9.530	-	9.530
Cumul des amortissements et pertes de valeur			
Valeur au 1er janvier 2015	(8.945)	(327)	(9.272)
Amortissements	(719)	-	(719)
Pertes de valeur nettes	-	-	-
Cessions	789	-	789
Ecarts de conversion et autres	469	327	796
Valeur au 31 décembre 2015	(8.406)	-	(8.406)
Montants nets comptabilisés au 31 décembre 2015	1.124	-	1.124

Les variations de périmètre intervenues sur l'exercice sont négligeables.

Les montants des immobilisations en cours sont également peu significatifs.

### 9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

(en milliers d'euros)			Installations techniques Matériel &	Autres immobilisations	Immobilisations	
	Terrains	Constructions	outillages	corporelles	en cours	Total
Montants bruts comptabilisés						
Valeur au 1er janvier 2015	10.465	87.442	282.684	37.079	17.332	435.002
Acquisitions	2.168	4.132	34.424	2.029	7.423	50.176
Cessions	(1)	(929)	(7.079)	(1.157)	-	(9.166)
Ecarts de conversion et autres	99	644	7.311	252	(6.226)	2.080
Valeur au 31 décembre 2015	12.731	91.289	317.340	38.203	18.529	478.092
Cumul amortissements et pertes de valeur						
Valeur au 1er janvier 2015	(154)	(42.093)	(205.998)	(29.069)	-	(277.314)
Amortissements	(25)	(2.995)	(22.356)	(1.918)	-	(27.294)
Pertes de valeur nettes	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	608	6.142	1.122	-	7.872
Ecarts de conversion et autres	-	(282)	(702)	(215)	-	(1.199)
Valeur au 31 décembre 2015	(179)	(44.762)	(222.914)	(30.080)	-	(297.935)
Montants nets comptabilisés au 31 décembre 2015	12.552	46.527	94.426	8.123	18.529	180.157

Les variations de périmètre intervenues sur l'exercice sont négligeables.

Les immobilisations en cours ne comportent aucun projet d'un montant individuellement significatif en dehors de la construction de trois nouvelles usines.

L'analyse des biens acquis en crédit-bail selon leur nature est la suivante :

(en milliers d'euros)	Amortissements et					
(en inimers d'euros)	Valeurs Brutes	provisions	Valeurs Nettes			
Terrains	266	-	266			
Constructions	19.248	(13.662)	5.586			
Installations techniques	10.221	(9.210)	1.011			
Autres immobilisations	406	(406)	-			
Total	30.141	(23.278)	6.863			

Les terrains situés en France ont été comptabilisés en juste à valeur à dire d'expert lors du passage aux IFRS. Ce mode de comptabilisation a entraîné une augmentation des immobilisations corporelles nettes de 3.500 milliers d'euros par rapport à une comptabilisation sur la base du coût historique. Les capitaux propres et les impôts différés passifs ont été affectés à hauteur respectivement de 2.333 milliers d'euros et 1.167 milliers d'euros par cette revalorisation des terrains.

#### 10 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants ont évolué comme suit :

(en milliers d'euros)	Titres de		
(en minore a cance)	participation	Autres	Total
Montants bruts comptabilisés			
Valeur au 1er janvier 2015	57	6.563	6.620
Augmentations	-	46	46
Diminutions	-	(770)	(770)
Ecarts de conversion et autres	-	(24)	(24)
Valeur au 31 décembre 2015	57	5.815	5.872
Cumul des amortissements et pertes de valeur			
Valeur au 1er janvier 2015	(46)	(2.392)	(2.438)
Amortissements	-	-	-
Pertes de valeur nettes	-	-	-
Cessions / reprises	-	39	39
Ecarts de conversion et autres	-	-	-
Valeur au 31 décembre 2015	(46)	(2.353)	(2.399)
Montants nets comptabilisés au 31 décembre 2015	11	3.462	3.473

La colonne « Autres » comprend notamment les titres de participation dans les entreprises associées qui s'élèvent à 2.596 milliers d'euros au 31 décembre 2015. Ils concernent principalement les sociétés VOSS EXOTECH (Inde) et MEIPL (Inde).

#### 11 Impôts différés

Les impôts différés (8.077 milliers d'euros à l'actif, 5.949 milliers d'euros au passif soit un montant net de 2.128 milliers d'euros) s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Réévaluation terrains France à dire d'expert	(1.167)	(1.167)
Amortissements dérogatoires et autres provisions réglementées	(8.104)	(9.436)
Retraite	1.209	1.917
Déficits fiscaux	13.259	10.681
Autres différences	(3.069)	1.227
Total	2.128	3.222
Dont impôts différés actifs	8.077	7.693
Dont impôts différés passifs	(5.949)	(4.471)

Les actifs et les passifs d'impôts différés ont été compensés dès lors qu'ils concernent une même entité fiscale. Au niveau du Groupe, les éventuels actifs d'impôts différés se rapportant aux déficits fiscaux constatés en fin d'exercice n'ont pas été reconnus sur certaines filiales du fait des incertitudes relatives à leur utilisation future et de l'absence d'un échéancier prévisionnel précis d'utilisation des pertes fiscales (cf. note 1.3 h).

L'application des principes définis en note 1.3 h) conduit à ne pas constater d'impôts différés actif sur les déficits fiscaux reportables liés à certaines filiales (hors filiales mises en liquidation). Cela concerne principalement les sociétés suivantes :

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
INDUSTRIAL FLEXO	26.447	26.147
AVON POLYMERES FRANCE	9.309	10.196
AVON AUTOMOTIVE HOLDINGS FRANCE	9.419	9.384
Total	45.175	45.727

#### 12 Stocks

		Provisions		
(en milliers d'euros)		pour	Valeur nette	
	Valeur brute	dépréciation	31.12.2015	31.12.2014
Matières, composants & marchandises	31.866	(4.876)	26.990	20.418
Produits intermédiaires et finis	37.299	(2.504)	34.795	25.832
En cours de production	24.835	(474)	24.361	18.137
Total	94.000	(7.854)	86.146	64.387

#### 13 Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Créances clients	139.048	117.056
Provisions pour dépréciation	(949)	(1.045)
Valeur nette	138.099	116.011

Les créances clients sont à échéance à moins d'un an. Les créances de plus de six mois, non dépréciées, ne sont pas significatives. Il n'existe pas d'autres créances significatives non dépréciées. La quasi-totalité des provisions pour dépréciation porte sur les créances douteuses qui sont dépréciées pour la totalité des montants hors taxes. Aucun impayé significatif n'est survenu sur l'exercice.

#### 14 Autres créances courantes

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Charges constatées d'avance	1.413	1.592
Créances fiscales	32.640	22.898
Autres créances	4.383	798
Avances et acomptes versés sur commandes	2.435	2.567
Valeur brute	40.871	27.855
Dépréciation	(766)	(453)
Valeur nette	40.105	27.402

L'ensemble des créances classées sous la rubrique « autres créances » est considéré comme étant à échéance à moins d'un an.

#### 15 Capital social

Au 31 décembre 2015, le capital se compose de 26.741.040 actions d'un montant nominal de 0,8 euro. Le Groupe familial détient 69,75 % du capital et des droits de vote, dont 57,33 % par la société COUTIER DEVELOPPEMENT SA.

La société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social.

La société n'a pas de politique de gestion spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre financement externe et augmentation de capital est réalisé au cas par cas en fonction des opérations envisagées. Les capitaux propres suivis par le Groupe intègrent les mêmes composantes que les capitaux propres consolidés.

#### 16 Provisions à long terme

(en milliers d'euros)	31.12.2014	Augmentations	Utilisations	Reprises sans objet/ Autres	
Indemnités de retraite & fin de carrière	10.281	1.984	(1.252)	(309)	10.704
Autres provisions pour risques et charges	6.607	15.882	(4.152)	(1.184)	17.153
Total	16.888	17.866	(5.404)	(1.493)	27.857

Les variations de périmètre intervenues sur l'exercice ne sont pas significatives.

Les indemnités de départ à la retraite ont été calculées conformément à la note 1.3 i).

L'augmentation des autres provisions pour risques et charges est principalement liée à des risques relatifs à des retours garantie. Les montants comptabilisés en dotations aux provisions ont été estimés sur la base des retours garantie constatés sur l'exercice, des durées contractuelles de garantie et des historiques disponibles.

A la clôture des exercices présentés, il n'existe pas d'actifs et passifs éventuels significatifs.

#### 17 Endettement financier net

Les dettes financières s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	120.491	118.270
Autres	240	-
Crédits-bails	-	1.302
Autres financements (1)	3.004	3.291
Soldes créditeurs de banque	771	744
Sous-total dettes financières	124.506	123.607
Sous-total disponibilités et équivalents de trésorerie	67.881	58.809
Endettement financier net	56.625	64.798

<sup>(1)</sup> Les autres financements correspondent essentiellement aux comptes courants avec les sociétés COUTIER SENIOR et COUTIER DEVELOPPEMENT.

Au 31 décembre 2015, les dettes financières s'analysent comme suit selon leur échéance :

√ à moins d'un an : 33.326 milliers d'euros

(26.460 milliers d'euros en 2014)

√ de un à cinq ans : 60.706 milliers d'euros

(67.147 milliers d'euros en 2014)

√ à plus de cinq ans : 30.474 milliers d'euros

(30.000 milliers d'euros en 2014)

A la clôture des exercices présentés, le Groupe n'a pas de dette sur acquisition de titres.

Les dettes à taux fixe s'élèvent à 44.425 milliers d'euros et les dettes à taux variable à 80.08 milliers d'euros.

Par ailleurs, au 31 décembre 2015, les sociétés du Groupe ne détiennent qu'un contrat de couverture destiné à garantir un taux fixe maximum sur une partie des financements à taux variable mis en place (enjeu non significatif à la clôture).

Certains emprunts bancaires sont soumis au respect de covenants financiers (basés sur des critères de rentabilité, d'endettement et de capitalisation). Toutes les sociétés du Groupe MGI COUTIER respectent au 31 décembre 2015 l'intégralité de ces covenants.

#### 18 Autres dettes

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Avances et acomptes reçus	6.130	5.352
Produits constatés d'avance	479	1.131
Dettes fiscales	10.808	8.380
Dettes sociales	26.956	21.214
Autres dettes	149	9.558
Total	44.522	45.635

## 19 Engagements hors bilan et garanties accordées

Engagements liés aux opérations de croissance externe : néant.

#### Engagements liés aux opérations financières :

Au 31 décembre 2015, le montant des autres engagements au profit d'organismes financiers s'élève à :

√ 11.361 milliers d'euros, au titre des cautions accordées par la société-mère pour les besoins de certaines filiales étrangères du Groupe, dont :

MGI COUTIER ESPAÑA: 9.500 milliers d'euros ;
MGI COUTIER TUNISIE: 750 milliers d'euros ;
GSAP: 764 milliers d'euros ;

√ 79.600 milliers d'euros, au titre d'hypothèques ou de garanties accordées sur des actifs non financiers (ce montant étant déjà inclus dans les dettes financières du Groupe). Engagements liés aux opérations d'exploitation et autres investissements : non significatifs.

Autres engagements: Les trois filiales anglaises, MGI COUTIER UK LIMITED, MGI COUTIER FINANCE LTD et AVON AUTOMOTIVE UK HOLDINGS LIMITED, détenues directement ou indirectement à 100 % par la société MGI COUTIER SA, profitent des dispositions de l'article 479a de la Companies Act 2006, relatives à l'exemption d'audit des entreprises filiales. MGI COUTIER SA, en tant qu'actionnaire, a donné son accord à ces trois filiales pour ne pas être soumises à un contrôle légal des comptes. En conséquence, la société MGI COUTIER SA a fourni une garantie légale telle que requise par l'article 479c de la loi britannique sur les sociétés 2006 au titre des dettes contractées par les sociétés MGI COUTIER UK LIMITED, MGI COUTIER FINANCE LTD et AVON AUTOMOTIVE UK HOLDINGS LIMITED au 31 décembre 2015.

#### 20 Effectifs

La ventilation des effectifs par catégorie à la clôture s'analyse comme suit :

	31.12.2015	31.12.2014
Cadres	491	425
Employés et techniciens	2.565	2.451
Ouvriers	5.902	4.782
Total	8.958	7.658

Au 31 décembre 2015, le total de l'effectif du Groupe MGI COUTIER s'élève à 8.958 personnes, dont 1.850 en France. L'évolution des effectifs est la suivante :

	31.12.2015	31.12.2014
MGI COUTIER	1.645	1.680
DEPLANCHE FABRICATION	18	18
AVON POLYMERES FRANCE	187	183
Total France	1.850	1.881
MGI COUTIER TUNISIE	669	604
MGI COUTIER ARGENTINA	55	64
MGI COUTIER NINGBO	173	188
MGI COUTIER BURSA	502	404
MGI COUTIER BRASIL	72	94
MGI COUTIER UK	110	91
MGI COUTIER ESPAÑA	287	249
MGI COUTIER ROM	491	352
MGI COUTIER ENGINEERING	14	15
MGI COUTIER LUSITANIA	155	58
MGI COUTIER MAROC	3	-
SINFA CABLES	67	-
Sous-Groupe		
AVON AUTOMOTIVE	4.198	3.337
Sous-Groupe AUTOTUBE AB	312	321
Total	8.958	7.658

#### 21 Instruments financiers

Rubriques du bilan – Exercice 2015 (en milliers d'euros)	Désignation des instruments financiers	Niveaux de juste valeur (cf. infra)	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actif				
Titres non consolidés et créances rattachées	Α	2	48	48
Autres actifs financiers non courants	D	-	3.425	3.425
Clients et comptes rattachés	D	-	138.099	138.099
Autres actifs courants (hors charges constatées d'avance et créances fiscales et sociales)	D	-	6.257	6.257
Juste valeur des instruments financiers	В	2	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	В	1	67.881	67.881
Passif				
Dettes financières (part à plus et à moins d'un an)	С	2	123.735	123.735
Dettes sur acquisition de titres (part à plus et à moins d'un an)	С	2	-	-
Concours bancaires courants	D	2	771	771
Juste valeur des instruments financiers	В	2	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	D	-	92.638	92.638
Autres dettes courantes (hors produits constatés d'avance et dettes fiscales et sociales)	D	-	6.280	6.280

- A Actifs disponibles à la vente
- B Actifs et passifs en juste valeur par le résultat
- C Actifs et passifs évalués au coût amorti
- D Actifs et passifs évalués au coût
- E Actifs destinés jusqu'à l'échéance, évalués au cout amorti

Lorsque la juste valeur est utilisée, soit pour évaluer les actifs / passifs financiers (cas des valeurs mobilières de placement) soit pour donner une information en annexe dans le tableau précédent sur la juste valeur des autres actifs / passifs financiers, les instruments financiers sont ventilés selon la hiérarchie définie par la norme IFRS 13 mise en œuvre en 2013 (cf. note 21), très proche de la norme IFRS 7 appliquée précédemment.

Les définitions des niveaux de juste valeur sont présentées dans la note 1.6.

Aucun niveau d'évaluation n'est indiqué lorsque la valeur nette comptable est proche de la juste valeur.

#### 22 Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations versées aux membres du Directoire concernant MGI COUTIER SA s'élèvent au total à 1.424.510 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 (1.385.964 euros en 2014), tandis que celles versées aux membres du Conseil de Surveillance s'élèvent à 315.271 euros (113.000 euros en 2014).

#### 23 Options d'achat d'actions

La société n'a autorisé ou accordé aucune option d'achat d'actions aux dirigeants.

#### 24 Risques et litiges

#### 24.1. Risques de marché

#### A. Risques liés à la fluctuation des taux de change

MGI COUTIER exerce une activité qui repose essentiellement sur des usines de proximité. De ce fait, le Groupe est peu soumis aux fluctuations de change, hormis pour la conversion comptable des états financiers. Les principales devises utilisées sont l'euro (pour 45,9 % de l'activité), le dollar américain (pour 25,2 %) et la couronne suédoise (pour 8,6 %). Aucune couverture des risques de change n'a donc été mise en place.

#### B. Risques liés aux prix des matières premières

Les principales matières premières utilisées par le Groupe MGI COUTIER sont les matières plastiques, le caoutchouc, les silicones et l'acier. Même si les contrats

signés avec les principaux clients ne prévoient pas de répercussion automatique et intégrale des variations de cours des matières premières, les usages le permettent après négociations au cas par cas. Le Groupe n'a donc historiquement jamais mis en place de couverture pour réduire son exposition aux fluctuations des matières premières.

#### C. Risques de taux

Le résultat net du Groupe peut être influencé par l'évolution des taux d'intérêt dans la mesure où ceux-ci ont un impact direct sur le coût de l'endettement. MGI COUTIER considère que les risques de taux sont indissociables de toute politique de financement. Aucune couverture des risques de taux n'a donc été mise en place à l'exception d'une couverture contractuelle relative au crédit syndiqué mis en place sur l'exercice 2014 afin de financer l'acquisition du Groupe AUTOTUBE AB. Cette couverture permet de payer un taux d'intérêt qui ne pourra dépasser un certain niveau sur les deux tiers des encours du crédit syndiqué pendant une durée de trois ans. Une variation des indices de référence de 1 point aurait une incidence inférieure à 500 milliers d'euros sur le montant des intérêts financiers payés.

#### D. Risques de liquidité

MGI COUTIER doit disposer à tout moment des ressources financières suffisantes pour financer l'activité courante et les investissements nécessaires à son développement, mais également pour faire face à tout événement à caractère exceptionnel. Cet objectif est assuré par le recours aux marchés de capitaux sous la forme, d'une part, de ressources à long terme venant sécuriser sur une longue période la totalité de son endettement net (lignes de crédit moyen terme) et, d'autre part, d'instruments financiers à court terme (escompte en compte).

Toutes les lignes de crédit moyen terme octroyées à MGI COUTIER SA depuis l'exercice 2003 font l'objet de covenants financiers. Sur la base de l'historique des quinze dernières années, ces covenants ont toujours été respectés sauf sur l'exercice 2001. Par ailleurs, la trésorerie de MGI COUTIER est suivie quotidiennement, celle de ses filiales mensuellement.

Les actifs courants étant très supérieurs aux passifs courants, aucune information n'est donnée sur les échéances à moins de 1 an.

## E. Risques de non-exécution (risque de contrepartie et de crédit propre)

L'analyse effectuée conformément à la norme IFRS 13 mise en œuvre en 2014 n'a pas conduit à identifier un ajustement au titre du risque de non-exécution (risque de contrepartie et de crédit propre) dans l'appréciation de la juste valeur des actifs financiers, des passifs financiers, et des dérivés (contreparties bancaires de 1<sup>er</sup> rang, dérivés non significatifs, ...).

#### 24.2. Risques industriels et liés à l'environnement

#### A. Risques liés à l'environnement

Les activités de MGI COUTIER sont soumises dans les différents pays dans lesquels elles sont exercées à des réglementations environnementales diversifiées et évolutives lui imposant de respecter des normes toujours plus strictes en matière de protection de l'environnement, notamment quant aux émissions dans l'air et dans l'eau, à l'utilisation de substances dangereuses et à l'élimination des déchets. Pour s'inscrire dans cette démarche, MGI COUTIER a mis en œuvre une politique en matière d'Hygiène, de Sécurité et d'Environnement en faveur de ses employés et du respect de son environnement dans le cadre de la norme ISO 14001. En France, les Chefs d'Etablissement et à l'étranger les Directeurs de Filiale sont responsables de la gestion et du suivi des risques liés à l'environnement en coordination avec le Directeur du Développement Industriel.

#### B. Risques liés aux produits et services vendus

MGI COUTIER est exposé aux risques d'actions en garantie ou en responsabilité de la part de ses clients au titre des produits et services vendus. Les risques actuels sont raisonnablement provisionnés. MGI COUTIER est également soumis au risque d'actions en responsabilité en cas de défaut des produits et services vendus provoquant des dommages. Pour se prémunir de ce risque, MGI COUTIER a souscrit une police d'assurance responsabilité civile garantissant les conséquences financières de ces réclamations. Cependant, responsabilité de MGI COUTIER envers ses clients est le plus souvent illimitée alors que les couvertures d'assurance sont systématiquement plafonnées. Il existe donc un risque résiduel théorique.

#### 24.3. Autres risques

## A. Risques liés à la dépendance vis-à-vis du secteur automobile et de la clientèle

Les revenus de MGI COUTIER dépendent directement du niveau de la production automobile mondiale, en particulier en Europe, en Amérique du Nord, en Turquie et en Amérique du Sud. Cette production peut être affectée par la situation économique générale, par des programmes gouvernementaux, notamment d'incitations à l'achat de véhicules, par des accords commerciaux, par des évolutions de la réglementation et par les problèmes sociaux (dont les grèves et arrêts de travail). Par ailleurs, MGI COUTIER réalise plus de 40 % de son activité directement auprès des deux constructeurs PSA et RENAULT. Les performances de ces deux constructeurs ont donc une incidence considérable sur les revenus de MGI COUTIER.

#### B. Risques liés aux nouveaux projets

Toute acceptation d'un nouveau projet fait l'objet d'une étude de rentabilité standardisée avec des critères de rentabilité et de retour sur investissements fixés par le Directoire. Une fois le projet accepté, il est suivi, de son démarrage jusqu'à la mise en production « série », avec des jalons où toutes les données financières et techniques sont analysées et corrigées si besoin.

## C. Risques liés à la dépendance vis-à-vis des nouveaux modèles

Les contrats de fourniture prennent la forme de commandes ouvertes pour tout ou partie des besoins en équipement d'un modèle de véhicule, sans garantie de volume. Ils sont consentis distinctement pour chacune des fonctions d'un véhicule et sont généralement valables pour la durée de vie du modèle. Le chiffre d'affaires, les résultats et la situation financière de MGI COUTIER peuvent donc être affectés par l'échec commercial d'un modèle et/ou par le fait que MGI COUTIER ne soit pas retenu sur une nouvelle génération de modèle. En outre, il peut arriver dans certains cas que le constructeur se réserve le droit de changer de fournisseur de manière discrétionnaire pendant la vie du modèle. Cependant, ces risques sont largement répartis dans la mesure où MGI COUTIER offre une large gamme de produits, installés ou mis en œuvre sur un grand nombre de références de véhicules.

#### D. Risques liés à la dépendance contractuelle

MGI COUTIER opère avec de nombreux fournisseurs, ce qui réduit significativement le risque de dépendance de ses résultats à un contrat ou à une clause contractuelle spécifique. Le premier fournisseur, les cinq premiers et les dix premiers représentent respectivement 4,1 %, 16,5 % et 26,7 % des achats de production du Groupe.

#### E. Risques clients

Chaque mois, la Direction Financière diffuse l'état des encours et des échus par client de même qu'un état synthétique sur les litiges par Division. La forte sensibilisation des équipes financières et commerciales sur ces sujets permet d'avoir très peu de créances irrecouvrables (cf. note sur les créances clients).

#### F. Risques sociaux

MGI COUTIER considère que ses relations avec ses salariés sont, dans l'ensemble, bonnes. Toutefois, bien que la politique sociale de MGI COUTIER vise à minimiser les risques sociaux, MGI COUTIER n'est pas à l'abri de mouvements sociaux qui pourraient avoir une incidence sur ses activités et ses résultats.

#### G. Risques liés à la propriété intellectuelle (brevets)

Le savoir-faire industriel de MGI COUTIER et les innovations issues de la Recherche du Groupe font, dans la mesure du possible et lorsque l'enjeu technologique le justifie, l'objet de dépôts de brevets visant à protéger la propriété intellectuelle. Le périmètre géographique et la durée de protection sont conformes à la pratique du secteur et adaptés aux besoins des Divisions ; ils font l'objet de revues systématiques et régulières. Si les risques de contrefaçon existent, cette approche constitue une arme juridique efficace pour lutter contre elle.

#### 25 Regroupement d'entreprises

Les impacts des acquisitions de la période ne sont pas significatifs.

#### 26 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture significatif n'est à signaler.

### 27 Honoraires des Commissaires aux Comptes

(en euros)	MAZARS SA - MAZARS			ORFIS SA - ORFIS BAKER TILLY		
	Montant (HT)		%	Мо	ontant (HT)	
	N	N-1	(N)	N	N-1	(N)
Audit						
Commissariat aux Comptes, certification, o	examen des	comptes indiv	riduels et c	onsolidés :		
- Emetteur	87.900	91.000		71.100	79.000	
- Filiales intégrées globalement	148.275	140.402		166.624	144.793	
Autres diligences et prestations directeme	nt liées à la	mission du Co	ommissaire	aux Compt	es	
- Emetteur	5.498	5.000		10.500	10.500	
- Filiales intégrées globalement	-	-		-	-	
Sous-total	241.673	236.402	100 %	248.224	234.293	100 %
Autres prestations rendues par les rése	aux aux Fili	ales intégrées	s globalen	nent		
Juridique, fiscal, social	-	16.000		-	-	
Autres		-		-	-	
Sous-total	-	16.000	0 %	-	-	0 %
Total	241.673	252.402	100 %	248.224	234.293	100 %

## Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

**ORFIS BAKER TILLY** 149 boulevard de Stalingrad 69100 Villeurbanne MAZARS P.A.E. Les Glaisins 13 avenue du Pré Félin 74940 Annecy-le-Vieux Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés qui présente les nouvelles normes, amendements et interprétations que votre société a appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

#### Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- ✓ le contrôle des comptes consolidés de la société MGI COUTIER, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- √ la justification de nos appréciations,
- ✓ la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- ✓ La note 1 de l'annexe aux comptes consolidés présente les nouvelles normes, amendements et interprétations que votre société a appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné l'information donnée à ce titre dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés.
- ✓ Votre société constitue des provisions pour couvrir les litiges connus, ainsi que cela est mentionné dans la note 1.3 k) de l'annexe. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par le Groupe pour identifier et procéder aux estimations des risques ainsi que sur l'examen des dossiers significatifs recensés. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.
- ✓ Votre société procède par ailleurs systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition, selon les modalités décrites dans les notes 1.3 b) et 7 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les données et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 1.3 b) et 7 donnent une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport sur la gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Villeurbanne et à Annecy-le-Vieux, le 29 avril 2016

ORFIS BAKER TILLY Valérie MALNOY MAZARS Bruno POUGET

Les Commissaires aux Comptes

Bilan Comptes sociaux Au 31 décembre 2015 (en milliers d'euros)

				31.12.15	31.12.14
ACTIF	Notes	Montants	Amortissements	Montants	Montants
	n°	bruts	ou provisions	nets	nets
Immobilisations incorporelles	3.1	13.603	11.410	2.193	2.374
Immobilisations corporelles	3.1				
Terrains		661	142	519	518
Constructions		24.789	13.710	11.079	11.133
Installations techniques, matériels et outillages		142.683	104.255	38.428	30.116
Autres immobilisations corporelles		19.891	15.224	4.667	5.053
Immobilisations en cours, avances et acomptes		1.419		1.419	4.993
		189.443	133.331	56.112	51.813
Immobilisations financières	3.2				
Participation & créances rattachées		228.870	31.805	197.065	194.179
Autres immobilisations financières		487	107	380	357
		229.357	31.912	197.445	194.536
Stocks	3.3	32.125	4.173	27.952	22.051
Avances & acomptes versés S/ commandes		1.011		1.011	1.325
Créances					
Clients et comptes rattachés	3.4	63.009	97	62.912	37.961
Autres créances	3.5	25.352	0	25.352	27.950
		88.361	97	88.264	65.911
Disponibilités et valeurs mobilières	3.6	21.869		21.869	12.385
Charges constatées d'avance		217		217	603
Ecarts de conversion actif		2		2	1
Total de l'actif		575.988	180.923	395.065	350.999

PASSIF	Notes		
	n°	31.12.15	31.12.14
Capitaux propres	3.8		
Capital social		21.393	21.393
Primes de fusion et d'apport		9.705	9.704
Réserve légale		2.139	2.139
Réserves réglementées		41	41
Autres réserves			
Report à nouveau		92.342	98.657
Acomptes sur dividendes			
Résultat de l'exercice		5.618	(4.977)
Provisions réglementées	3.8	24.312	22.828
Situation nette avant répartition		155.550	149.785
Autres fonds propres			
Avances conditionnées		240	240
Provisions pour risques & charges	3.9	13.456	2.376
Dettes			
Dettes financières	3.10	112.422	110.560
Associés - dettes financières diverses	3.10	43.136	37.850
Fournisseurs et comptes rattachés		51.306	33.560
Dettes fiscales et sociales	3.11	14.017	12.603
Autres dettes	3.11	4.936	4.010
		225.817	198.583
Produits constatés d'avance		0	7
Ecarts de conversion passif		2	8
Total du passif		395.065	350.999

### Compte de résultat Au 31 décembre 2015 Comptes sociaux (en milliers d'euros)

	Notes n°	31.12.15 (12 mois)	31.12.14 (12 mois)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	4.2	325.201	239.240
Variation de la production stockée		4.612	(911)
Subventions d'exploitation		8	25
Autres produits d'exploitation		2.798	2.587
PRODUITS D'EXPLOITATION		332.619	240.941
Achats		(87.363)	(83.617)
Variation de stocks et encours		1.631	185
Autres achats et charges externes		(158.405)	(85.540)
VALEUR AJOUTEE		88.482	71.969
Impôts et taxes		(4.377)	(4.020)
Charges du personnel		(73.111)	(73.084)
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		10.994	(5.135)
Dotations aux amortissements		(11.026)	(9.755)
Reprises et (dotations) aux provisions		(11.198)	1.011
Autres produits et (charges)		(1.031)	(1.023)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(12.261)	(14.902)
Produits et (charges) financiers	4.3	14.503	6.126
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		2.242	(8.776)
Produits et (charges) exceptionnels	4.4	(1.402)	(1.209)
Participation des salariés			
RESULTAT AVANT IMPOTS		840	(9.985)
Provisions pour impôts	4.5	4.778	5.008
RESULTAT NET		5.618	(4.977)

## Annexe aux comptes sociaux 31 décembre 2015

## 1 Présentation de la société et faits caractéristiques de l'exercice

L'activité de MGI COUTIER SA consiste à concevoir, développer, produire des outillages et des pièces automobiles et à les commercialiser notamment auprès des constructeurs automobiles français et étrangers, ainsi que d'autres équipementiers automobiles. Sa vocation est d'être à la fois concepteur, industriel, et assembleur de fonctions.

MGI COUTIER SA assure également la coordination des activités industrielles et financières auprès de l'ensemble des filiales du Groupe MGI COUTIER, dont elle est la société mère.

Les comptes annuels sont établis en milliers d'euros.

Aucun fait marquant n'a été noté sur l'exercice 2015.

## 2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

#### 2.1. Principes comptables

Les comptes au 31 décembre 2015 sont établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L.123-12 à L.123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 5.06.2014 relatif au Plan Comptable Général et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✓ continuité de l'exploitation,
- ✓ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- √ indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

#### 2.2. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

#### A. Incorporelles

Les frais d'études et de développement sont comptabilisés en charges sur l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les fonds de commerce sont comptabilisés sur la base de leur valeur d'apport. Les fonds de commerce figurant au bilan font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire est déterminée à partir de critères liés à la rentabilité constatée et les perspectives d'avenir de l'activité concernée. Suite à l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2005 du règlement 2002-10, la société MGI COUTIER n'amortit plus les fonds de commerce figurant à l'actif du bilan.

Les logiciels de micro-informatique sont amortis sur une durée de 12 mois. Les autres progiciels ou dépenses engagées lors de la mise en place d'un nouveau système d'information (SAP) sont immobilisés et amortis sur une durée de trois ans.

Les brevets sont amortis sur leur durée de protection.

#### **B.** Corporelles

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée d'utilité des biens, selon le mode linéaire ou dégressif.

Les principales durées d'amortissement retenues peuvent être résumées comme suit :

✓ Constructions	25 à 40 ans ;
✓ Agencements des constructions	5 à 10 ans ;
✓ Installations techniques	5 à 10 ans ;
✓ Matériels et outillages industriels	5 à 10 ans ;
✓ Installations générales	10 ans ;
✓ Mobilier, matériel de bureau	5 à 10 ans.

Les amortissements complémentaires, résultant de l'application de dispositions fiscales (dégressif, exceptionnel), sont traités comme des amortissements dérogatoires, qui sont comptabilisés en « provisions réglementées ».

#### C. Financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité apparaît inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'utilité des titres de participation est appréciée en utilisant plusieurs critères et notamment les capitaux propres, des multiples d'excédent brut d'exploitation, les perspectives de développement et de rentabilité.

#### 2.3. Créances rattachées à des participations

A compter du 2 janvier 2002, le Groupe MGI COUTIER a mis en place des conventions de trésorerie entre l'ensemble des filiales du Groupe. Celles-ci stipulent que toutes les créances et dettes commerciales intragroupe échues depuis plus d'un mois et non remboursées sont considérées comme des avances de trésorerie. Le règlement de ces avances n'étant pas planifié, elles sont comptabilisées sous les rubriques « créances rattachées à des participations » ou « dettes rattachées à des participations ».

Les créances rattachées sont valorisées à leur valeur nominale et sont éventuellement dépréciées, en lien avec l'analyse réalisée sur les titres de participation, pour tenir compte des risques de non-recouvrement auxquels elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date de clôture des comptes.

#### 2.4. Stocks

Les stocks sont valorisés au prix d'achat pour les matières premières selon la méthode du « Premier Entré, Premier Sorti », et au prix de revient usine pour les produits finis et travaux en cours. Du prix de revient sont exclus les frais généraux ne contribuant pas à la production et les frais financiers.

Les provisions nécessaires sont constituées sur les stocks présentant un risque d'obsolescence, ou ceux pour lesquels le prix de revient est supérieur à la valeur de réalisation. Les outillages sont valorisés au prix de revient complet (coûts externes) dans la limite du prix facturable aux clients.

#### 2.5. Créances clients

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les provisions pour créances douteuses sont déterminées selon des critères d'ancienneté des créances non recouvrées. Une provision est également enregistrée chaque fois qu'un litige réel et sérieux est constaté, ou qu'un client fait l'objet d'une procédure contentieuse.

Par ailleurs, des provisions pour dépréciation des créances clients sont également calculées selon des critères d'ancienneté pour les factures non recouvrées, et suivant les modalités suivantes :

- ✓ provision égale à 25 % du montant hors taxes des créances non recouvrées pour les créances dont la date d'échéance est dépassée de plus de 150 jours et de moins de 360 jours.
- ✓ provision égale à 100 % du montant hors taxes des créances non recouvrées, pour les créances dont la date d'échéance est dépassée de plus de 360 jours.

Les effets escomptés non échus et les effets remis à l'encaissement sont éliminés du poste Clients et comptes rattachés à l'actif. Cette élimination trouve sa contrepartie dans le poste Disponibilités et valeurs mobilières.

## 2.6. Provisions pour risques et provisions pour charges

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

#### 2.7. Engagements de retraite

Les droits acquis par les membres du personnel au titre des indemnités de fin de carrière ne sont pas provisionnés. Ils sont néanmoins évalués et leur montant à la clôture de l'exercice est mentionné en engagements financiers (cf. note 5.1).

Les engagements de retraite sont estimés en utilisant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière. Les montants des droits acquis par les salariés en application des différentes conventions collectives applicables sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, de rotation du personnel, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base d'un taux d'actualisation. Les estimations ont été réalisées sur la base d'un taux d'actualisation de 2,0 %, d'une augmentation des salaires de 2,0 % pour les cadres (idem pour les non-cadres), d'un âge de départ à la retraite de 65 ans et d'hypothèses moyennes en matière de rotation du personnel.

La société MGI COUTIER a examiné l'incidence sur l'évaluation de ses engagements sociaux de la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant sur la réforme des retraites. Après examen des caractéristiques de la population de ses salariés (âge, date d'entrée dans la vie active, profil de carrière, ...), la société a maintenu l'hypothèse d'un âge de départ en retraite à 65 ans.

Les médailles du travail ne font pas l'objet de provisions pour risques et charges car les engagements correspondants ne sont pas significatifs. Les conventions collectives qui s'appliquent aux établissements de MGI COUTIER ne prévoient pas cette obligation et les usages de la société restent accessoires en la matière.

#### 2.8. Charges et produits exceptionnels

Le résultat exceptionnel comprend notamment les produits et charges résultant d'évènements ou d'opérations clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et qui ne sont pas, en conséquence, censés se reproduire de manière fréquente ni régulière. Les charges et produits exceptionnels comprennent notamment les dotations ou reprises relatives aux amortissements dérogatoires, les produits de cessions d'actifs et les produits et charges non liés à l'activité courante.



#### 2.9. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances et dettes en devises sont valorisées au cours de change en vigueur à la date de clôture. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de clôture est portée au bilan en écarts de conversion. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

#### 3 Notes sur le bilan

#### 3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

(en milliers d'euros)	31.12.2014	Augmentations	Diminutions	31.12.2015
Immobilisations incorporelles	13.690	447	(534)	13.603
Terrains	653	8	-	661
Constructions	24.573	995	(779)	24.789
Installations techniques, matériels et outillages	128.203	17.786	(3.306)	142.683
Autres immobilisations corporelles	20.060	493	(662)	19.891
Immobilisations en cours, avances et acomptes	4.993	(3.574)	-	1.419
Valeurs brutes	192.172	16.155	(5.281)	203.046
Amortissements autres immobilisations incorporelles	(11.316)	(628)	534	(11.410)
Provisions terrains	(135)	(7)	-	(142)
Amortissements constructions	(13.440)	(815)	545	(13.710)
Amortissements installations techniques	(98.087)	(8.702)	2.534	(104.255)
Amortissements autres immobilisations	(15.007)	(872)	655	(15.224)
Total amortissements/provisions	(137.985)	(11.024)	4.268	(144.741)
Valeur nette	54.187	5.131	1.013	58.305

Les « immobilisations incorporelles » s'analysent comme suit au 31 décembre 2015 :

(en milliers d'euros)	Montant brut	Amortissements	Montant net
Logiciels	7.277	(6.684)	593
Fonds commercial	6.327	(4.726)	1.601
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-
Total	13.604	(11.410)	2.194

Les frais de Recherche et Développement comptabilisés en charges sur l'exercice s'élèvent à 26.664 milliers d'euros (25.499 milliers sur l'exercice 2014).

#### 3.2. Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31.12.2014	Augmentations	Diminutions	31.12.2015
Participations	208.067	3.105	-	211.172
Créances rattachées à des participations	26.161	2.408	(10.871)	17.698
Autres immobilisations financières	487	-	-	487
Valeurs brutes	234.715	5.513	(10.871)	229.357
Provisions sur titres de participation	(18.103)	(291)	78	(18.316)
Provisions sur créances rattachées	(21.946)	(567)	9.024	(13.489)
Provisions sur autres immobilisations	(130)	-	23	(107)
Total provisions	(40.179)	(858)	9.125	(31.912)
Valeur nette	194.536	4.655	(1.746)	197.445

#### 3.3. Stocks

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Matières premières	9.498	7.846
Encours de production	8.154	7.039
Produits intermédiaires et finis	14.444	10.946
Marchandises	29	51
Valeur brute	32.125	25.882
Provisions pour dépréciation	(4.173)	(3.831)
Valeur nette	27.952	22.051

#### 3.4. Créances clients

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Créances clients	63.009	38.259
Provisions pour dépréciation	(97)	(298)
Valeur nette	62.912	37.961

#### 3.5. Autres créances

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Impôts sur les bénéfices	20.735	17.798
TVA	4.238	1.485
Comptes d'affacturage	-	8.586
Autres	379	102
Valeur brute	25.352	27.971
Provisions pour dépréciation	-	(21)
Valeur nette	25.352	27.950

#### 3.6. Disponibilités et valeurs mobilières

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Disponibilités	21.869	12.385
Valeur nette	21.869	12.385

#### 3.7. Echéances des créances et des dettes

Les créances sont exigibles à moins d'un an à l'exception de celles figurant sous les rubriques suivantes :

(en milliers d'euros)	Echéances > 1 an
Créances rattachées S/ participations	17.698
Autres immobilisations financières	487
Créances clients provisionnées	97
Autres créances provisionnées	0
Total	18.282

Les dettes sont exigibles à un an au plus à l'exception de celles figurant sous les rubriques suivantes :

(en milliers d'euros)	Exigibilité 1 à 5 ans	Exigibilité > 5 ans	Total
Dettes financières	58.369	30.000	88.369
Associés - Dettes financières diverses	43.136	-	43.136
Total	101.505	30.000	131.505

#### 3.8. Capitaux propres

Le capital social se compose de 26.741.040 actions de 0,8 euro. Il existe une action de concert au sens de l'article 233-10 du Code de Commerce entre les sociétés COUTIER DEVELOPPEMENT SA, COUTIER SENIOR (sociétés holdings familiales contrôlées par Messieurs André, Roger, les héritiers de Joseph COUTIER et leur famille), et Messieurs André, Roger et les héritiers de Joseph COUTIER, qui représentent 69,75 % du capital et des droits de vote. Ces actionnaires ont passé une convention par laquelle ils ont décidé de se concerter pour mettre en œuvre une politique commune d'actionnaires vis-à-vis de la société. Cette convention a fait l'objet des déclarations réglementaires auprès des autorités de tutelle qui en ont assuré la publicité (Avis SBF n° 94-2365 du 29 juillet 1994). La durée de ce pacte d'actionnaires est de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de cinq ans chacune à moins que l'une des parties ne mette fin à son engagement avant l'expiration de la période. Les membres restant dans le pacte continueraient, dans ce cas, à être tenus par les obligations qui en résultent. Le pacte a été mis à jour suite aux modifications du capital intervenues dans COUTIER JUNIOR devenue COUTIER DEVELOPPEMENT en 2015.

L'évolution des capitaux propres au cours de l'exercice 2015 s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Montants
Capitaux propres au 31.12.2014	149.785
Distribution de dividendes	(1.337)
Résultat de l'exercice	5.618
Mouvements sur les provisions réglementées	1.484
Total	155.550



#### 3.9. Provisions pour risques et provisions pour charges

Les provisions pour risques et provisions pour charges, qui correspondent notamment aux litiges en cours avec les tiers, aux mesures de licenciement, aux pertes latentes de change, s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2014	Dotations	Utilisations	Reprises sans objet/Autres mouvements	31.12.2015
Provisions pour litiges	2.375	14.662	(3.105)	(478)	13.454
Provisions pour pertes de change	1	2	(1)	-	2
Total	2.376	14.664	(3.106)	(478)	13.456

Les dotations pour litiges sont principalement liées sur l'exercice 2015 à des risques relatifs à des retours garantie. Les montants ont été estimés sur la base des retours garantie constatés sur l'exercice, des durées contractuelles de garantie et des historiques disponibles.

#### 3.10. Dettes financières

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Dettes Groupe	43.136	35.398
Dettes hors Groupe :		
- Emprunts	109.451	109.858
- Intérêts à payer	564	565
- Autres	2.407	2.589
Total	155.558	148.410

Certains emprunts bancaires sont soumis au respect des covenants financiers. Au 31 décembre 2015, la société respecte l'intégralité de ces covenants.

#### 3.11. Dettes fiscales & sociales et autres dettes

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Organismes sociaux	5.975	6.033
Personnel	4.950	4.902
Etat (T.V.A., IS, etc.)	3.092	1.667
Avances et acomptes reçus	4.929	3.972
Autres dettes, charges à payer	7	39
Total	18.953	16.613

#### 3.12. Entreprises liées

Les principaux postes au bilan représentatifs de transactions avec les entreprises liées sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Créances rattachées à des participations	17.697	26.161
Clients et comptes rattachés	10.344	13.269
Autres immobilisations financières	-	-
Autres créances	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	21.213	7.381
Emprunts et dettes financières	43.136	35.398
Autres dettes	-	-

#### 3.13. Comptes rattachés

Les produits à recevoir sont principalement constitués d'avoirs fournisseurs pour 2.374 milliers d'euros (728 milliers en 2014) et de factures à établir pour 6.732 milliers d'euros (7.569 milliers d'euros en 2014). Les charges à payer concernent principalement des factures non parvenues pour 14.516 milliers d'euros (9.701 milliers d'euros en 2014), des avoirs à établir pour 3.936 milliers d'euros (2.276 milliers d'euros en 2014) et des dettes fiscales et sociales pour 7.873 milliers d'euros (7.346 milliers d'euros en 2014).

#### 3.14. Effets de commerce

Les créances clients comprennent un montant de 16.994 milliers d'euros (13.578 milliers d'euros en 2014) correspondant à des effets reçus non échus et non escomptés. Les dettes fournisseurs comprennent des effets à payer pour un montant de 5.025 milliers d'euros (5.406 milliers d'euros en 2014).

#### **4** Notes sur le compte de resultat

## 4.1. Produits et charges avec les entreprises et les parties liées

Les ventes à des entreprises liées se sont élevées à 48.317 milliers d'euros (34.624 milliers d'euros en 2014).

Les achats auprès des entreprises liées ont représenté 101.735 milliers d'euros (38.448 milliers d'euros en 2014).

Les produits financiers avec des entreprises liées se sont élevés à 60 milliers d'euros (83 milliers d'euros en 2014) (hors produits de participation et reprises sur provisions qui sont détaillés au paragraphe 4.3).

Les charges financières avec des entreprises liées se sont élevées à 246 milliers d'euros (298 milliers d'euros en 2014) (hors abandons de créances et dotations aux provisions qui sont détaillés au paragraphe 4.3).

L'information sur les parties liées, au titre des Règlements 2010-02 et 2010-03 du 2 septembre 2010 de l'ANC, est disponible dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes qui figure dans le rapport annuel 2015.

#### 4.2. Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires en France représente 176.596 millions d'euros, soit 54.3 % du chiffre d'affaires total (50.8 % en 2014). Le chiffre d'affaires export représente 148.605 millions d'euros, soit 45.7 % du chiffre d'affaires total (49.2 % en 2014).

#### 4.3. Produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Produits des participations	9.000	13.030
Différences nettes de change	(20)	(9)
(Dotations)/reprises nettes aux provisions	8.267	(3.983)
Abandons de créances	-	-
Intérêts financiers et autres charges financières (nets)	(2.744)	(2.912)
Total	14.503	6.126

Les dotations de aux provisions sur les titres milliers participation s'élèvent à 213 d'euros (1.759 milliers d'euros en 2014). Celles-ci concernent exclusivement les filiales MGI COUTIER ARGENTINA et MGI COUTIER ENGINEERING. Aucune reprise n'a été enregistrée sur l'exercice (idem en 2014). Les dotations aux provisions sur créances rattachées à des participations s'élèvent à 567 milliers d'euros (2.255 milliers d'euros en 2014). Elles concernent principalement les filiales brésilienne et indienne. Il a été procédé à des reprises sur provisions sur créances rattachées à des participations pour un montant de 9.026 milliers d'euros (49 milliers d'euros en 2014). Ces reprises concernent principalement la filiale mexicaine.

#### 4.4. Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Amortissements et provisions (nets)	(1.484)	(1.203)
Cessions nettes d'actifs	82	(5)
Autres produits (charges)	-	(1)
Total	(1.402)	(1.209)

## 4.5. Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôts	Impôts	Résultat net après impôt
Résultat courant (et participation)	2.242	4.778	7.020
Résultat exceptionnel	(1.402)	-	(1.402)
Résultat comptable	840	4.778	5.618

## 4.6. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Les éléments entraînant un décalage d'imposition conduisent à un accroissement fiscal futur de 7.898 milliers d'euros (7.530 milliers d'euros en 2014), sur la base d'un taux d'imposition de 33,33 %.

#### **5** Autres informations

#### 5.1. Retraite

Le montant cumulé des engagements liés aux indemnités de départ en retraite non provisionnées à la clôture de l'exercice, s'élève à 4.220 milliers d'euros. Les hypothèses de calcul sont précisées dans la note 2.7 ci-dessus.

#### 5.2. Crédits-bails

La valeur d'origine des immobilisations acquises en crédit-bail s'élève à 30.141 milliers d'euros et leur valeur nette s'élèverait à 6.864 milliers d'euros si elles avaient été acquises en pleine propriété et amorties. L'échéancier des redevances restant à payer à la clôture de l'exercice s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Montants
A un an au plus	-
A plus d'un an et cinq ans au plus	-
A plus de cinq ans	-

Les redevances payées au cours de l'exercice s'élèvent à 1.370 milliers d'euros.

#### 5.3. Identité de la société consolidante

MGI COUTIER SA est la tête de consolidation de son Groupe et présente de ce fait des comptes consolidés sous sa seule dénomination.

#### 5.4. Autres engagements financiers

Au 31 décembre 2015, les autres engagements au profit d'organismes financiers s'analysent comme suit :

- √ 11.361 milliers d'euros au titre des cautions accordées (11.326 milliers d'euros en 2014),
- √ 79.600 milliers d'euros au titre d'hypothèques ou de nantissements d'actifs à caractère financier (ce montant étant déjà inclus dans les dettes financières) (79.600 milliers d'euros en 2014),
- ✓ 0 millier d'euros au titre des effets faisant l'objet d'un escompte en compte au 31 décembre 2015 (394 milliers d'euros en 2014),
- √ 0 millier d'euros au titre de créances cédées à un factor (7.957 milliers d'euros en 2014).

#### 5.5. Rémunérations allouées aux dirigeants

Les rémunérations versées aux membres du Directoire s'élèvent au total à 1.424.510 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 (1.385.964 euros en 2014). Le montant total des rémunérations et jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance s'élève au total à 315.271 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 (113.000 euros en 2014).

#### 5.6. Effectif moyen

	2015	2014
Cadres	292	299
ETAM	620	616
Ouvriers	762	787
Total	1.674	1.702

#### 5.7. C.I.C.E

Le CICE est comptabilisé en minoration de l'impôt de l'entité.

Conformément aux dispositions de l'article 76 de la Loi de Finances pour 2015, il est précisé que pour le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, MGI COUTIER SA l'utilise à travers notamment des efforts :

- ✓ en matière d'investissement.
- √ de recherche, d'innovation,
- ✓ de formation et de recrutement.

# Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

(Articles R.225-83 et R.225-102 du Code de Commerce) (en euros sauf mention contraire)

EXERCICES CONCERNES	Du 01.01.11	Du 01.01.12	Du 01.01.13	Du 01.01.14	Du 01.01.15
NATURE DES INDICATIONS	au 31.12.11	au 31.12.12	au 31.12.13	au 31.12.14	au 31.12.15
Capital en fin d'exercice					
a) Capital social en francs	-	-	-	-	-
Capital social en euros	21.392.832	21.392.832	21.392.832	21.392.832	21.392.832
b) Actions existantes					
- nombre	2.674.104	2.674.104	2.674.104	26.741.040	26.741.040
- valeur nominale des actions en francs	-	-	-	-	-
- valeur nominale des actions en euros	8	8	8	0,8	0,8
c) Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote)	-	-	-	-	-
d) Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	292.197.594	254.101.392	241.609.158	239.239.654	325.201.166
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	9.481.329	54.846.417	24.430.758	3.945.969	16.280.180
c) Impôts sur les bénéfices	(2.186.463)	(3.702.885)	(4.189.704)	(5.007.805)	(4.778.339)
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4.553.807	53.207.388	15.022.504	(4.977.172)	5.617.556
f) Résultat distribué	1.337.052	1.337.052	1.337.052	1.337.052	5.348.208*
Résultat par action					
a) Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et aux provisions	4,36	21,98	10,70	0,33	0.79
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,70	19,90	5,62	0,19	0.21
c) Dividende net attribué à chaque action	0,50	0,50	0,50	0,05	0.20*
Personnel					
a) Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	1.812	1.767	1.856	1.702	1.674
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	54.187.530	53.087.693	52.856.871	52.737.013	53.213.606
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.)	18.993.532	19.420.456	19.767.261	20.346.570	19.897.029

<sup>\*</sup> Il s'agit ici de la distribution de dividende que le Directoire proposera à l'Assemblée Générale de juin 2016.

## Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

ORFIS BAKER TILLY 149 boulevard de Stalingrad 69100 Villeurbanne MAZARS P.A.E. Les Glaisins 13 avenue du Pré Félin 74940 Annecy-le-Vieux

#### Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- √ le contrôle des comptes annuels de la société MGI COUTIER, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- √ la justification de nos appréciations,
- ✓ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### 1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### 2 Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

✓ Les notes 2.2 c), 2.3 et 2.5 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation, des créances rattachées et des créances clients.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société et des estimations significatives utilisées pour l'arrêté des comptes, nous avons revu, sur la base des éléments disponibles à ce jour, l'approche retenue et nous avons apprécié les évaluations qui en résultent. Ces travaux nous ont permis de vérifier le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus ainsi que des informations fournies dans les notes de l'annexe et de nous assurer du caractère raisonnable des estimations utilisées.

√ Votre société constitue des provisions pour couvrir les litiges connus, ainsi que cela est mentionné dans la note 2.6 de l'annexe.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la société pour identifier et procéder aux estimations des risques ainsi que sur l'examen des dossiers significatifs recensés. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### 3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des so-

ciétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nous vous signalons que le rapport de gestion ne comprend pas toutes les informations sociales, environnementales et sociétales prévues par l'article L.225-102-1 du Code de Commerce et qu'il n'a pas été procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de vérifier les informations sociales, environnementales et sociétales.

Fait à Annecy-le-Vieux et à Villeurbanne, le 29 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

ORFIS BAKER TILLY Valérie MALNOY MAZARS Bruno POUGET

## Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

#### Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

## 1.1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-88 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Les personnes concernées par ces conventions et engagements sont indiquées dans le tableau annexe en dernière page du présent rapport. Redevances relatives aux frais de mandats facturés à MGI COUTIER ENGINEERING

Votre société facture une redevance relative aux frais de mandats à sa filiale MGI COUTIER ENGINEERING.

Cette redevance est calculée par l'application d'un taux au chiffre d'affaires hors Groupe (Pièces et Outillages) de la filiale. L'objectif de cette redevance est de couvrir les coûts supportés par MGI COUTIER SA plus une marge de 6 %, ce qui peut amener à des ajustements du taux appliqué au chiffre d'affaires pour respecter cette logique.

Votre Conseil de Surveillance du 22 janvier 2015 a autorisé l'ajustement du taux appliqué au chiffre d'affaires hors Groupe de la filiale pour le ramener à 1,35 %.

Sur l'exercice 2015, le produit comptabilisé au titre de cette redevance facturée à la filiale MGI COUTIER ENGINEERING s'établit à 10.547 euros.

## Facturation de frais de coordination et d'animation commerciale à MGI COUTIER ENGINEERING

Votre société facture à sa filiale MGI COUTIER ENGINEERING des frais de coordination et d'animation commerciale qui lui sont apportées par les divisions de MGI COUTIER, sur la base de 0,5 % du chiffre d'affaires hors Groupe (Pièces & Outillages).

Sur l'exercice 2015, le produit comptabilisé au titre de cette redevance facturée à la société MGI COUTIER ENGINEERING s'établit à 3.761 euros.

La convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction. Elle a été autorisée pour l'exercice 2015 par le Conseil de Surveillance du 29 octobre 2014.

## Redevances de marque facturées à MGI COUTIER ENGINEERING

Votre société facture une redevance se rapportant à la marque MGI COUTIER à sa filiale MGI COUTIER ENGINEERING.

Cette redevance est calculée par l'application d'un taux au chiffre d'affaires (Pièces & Outillages) hors Groupe de la filiale. L'objectif de cette redevance est de couvrir les coûts supportés par MGI COUTIER SA plus une marge de 6 %, ce qui peut amener à des ajustements du taux appliqué au chiffre d'affaires pour respecter cette logique.

Votre Conseil de Surveillance du 22 janvier 2015 a autorisé l'ajustement du taux appliqué au chiffre d'affaires hors Groupe de la filiale pour le ramener à 0,7 %.

Sur l'exercice 2015, le produit comptabilisé au titre de cette redevance facturée à la filiale MGI COUTIER ENGINEERING s'établit à 6.886 euros.

## Facturation de frais de recherche à la filiale MGI COUTIER ENGINEERING

Votre société facture à sa filiale MGI COUTIER ENGINEERING des frais de recherche calculés sur la base de 0,5 % du chiffre d'affaires hors Groupe (Pièces uniquement).

Sur l'exercice 2015, le produit comptabilisé au titre de cette redevance facturée à la filiale MGI COUTIER ENGINEERING s'établit à 3.761 euro.

La convention est renouvelable par tacite reconduction. Elle a été autorisée pour l'exercice 2015 par le Conseil de Surveillance du 29 octobre 2014.

#### Facturation de rovalties à la société MGI COUTIER ILIA

Votre société facture des royalties à la société MGI COUTIER ILIA (Iran) au titre de frais de recherche, de redevance de marque, de transfert de savoir-faire et d'activités de conseil dans les domaines suivants : finance, juridique, développement industriel, achats, développement commerce international, DSI, qualité et marketing.

Les royalties sont calculées sur la base du « Net selling price » des produits vendus par la filiale MGI COUTIER ILIA, à partir des taux suivants :

- √ 0,5 % pour les refacturations de frais de recherche,
- √ 1,5 % pour les activités de conseil,
- √ 1 % pour les redevances de marque.

Au titre de cette convention, aucun produit n'a été comptabilisé sur l'exercice.

La convention a été autorisée pour l'exercice 2015 par le Conseil de Surveillance du 29 octobre 2014.

#### Facturation de royalties à la société MEIPL

Votre société facture des royalties à la société MEIPL (Inde) relatives aux licences de transfert de savoir-faire portant sur les produits « conduits en carburant », ainsi qu'aux activités de conseil dans les domaines suivants : finance, juridique, développement industriel, achats, DSI, qualité, marketing, et développement commerce international.

Les royalties sont calculées sur la base du « Net selling price » des produits vendus par la filiale MEIPL, à partir des taux suivants :

- ✓ 0,95 % sur la base du « Base Domestic Turnover »,
- ✓ 2,85 % sur la base du « New Domestic Turnover »,
- √ 4,00 % sur la base du « Export Turnover ».

Au titre de cette convention, les produits comptabilisés sur l'exercice 2015 s'élèvent à 166.704 euros.

La convention a été autorisée pour l'exercice 2015 par le Conseil de Surveillance du 29 octobre 2014.

Conventions de transformation des dettes commerciales en dettes financières pour les sociétés MGI COUTIER ILIA et MGI COUTIER ENGINEERING PVD

A compter d'un délai d'un mois après l'échéance contractuelle, toute facturation réalisée par MGI COUTIER auprès d'une filiale, qui n'est pas honorée ou soldée, est transformée en dette financière.

Cette transformation des dettes commerciales en dettes financières s'applique également pour les opérations de filiale à filiale, MGI COUTIER restant le pivot de l'opération

Les sommes transférées en dettes financières sont rémunérées dans le cadre des conventions de gestion centralisée de trésorerie.

Le renouvellement de ces conventions a été autorisé pour l'exercice 2015 par le Conseil de Surveillance du 29 octobre 2014.

Convention de prestations de services techniques avec la société COUTIER DÉVELOPPEMENT

La société a conclu une convention de prestations de services techniques avec la société COUTIER DÉVELOPPEMENT.

L'objet de cette convention est notamment l'assistance à la définition technique de nouveaux produits, à l'identification de nouveaux marchés, à la recherche, sur l'industrialisation dans la logique du « Takt Time » et « One Piece Flow » pour l'usine du futur et sur l'optimisation de la conception d'outillage.

Cette convention a été conclue pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction à compter du 1er juillet 2015.

La rémunération de la convention correspond aux coûts supportés par la société COUTIER DÉVELOPPEMENT plus une marge de 8 %.

Au titre de cette convention, les charges comptabilisées sur l'exercice 2015 s'élèvent à 124.500 euros.

La convention a été autorisée pour l'exercice 2015 par le Conseil de Surveillance du 26 juin 2015.

Convention d'animation conclue avec la société COUTIER DEVELOPPEMENT

La société a conclu une convention d'animation avec la société COUTIER DEVELOPPEMENT.

L'objet de cette convention est l'apport de la société COUTIER DEVELOPPEMENT de ses moyens propres, ses concours et ses conseils dans le cadre de la définition de la politique générale et de la stratégie du Groupe MGI COUTIER par une activité de conseils, de

planification, d'organisation et de coordination des activités du Groupe et de sa connaissance tant interne qu'externe.

Cette convention a été conclue pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction à compter du 1er juillet 2015.

Les prestations d'animation rendues ne feront l'objet d'aucune rémunération.

Au titre de cette convention, aucune charge n'a été comptabilisée sur l'exercice 2015.

La convention a été autorisée pour l'exercice 2015 par le Conseil de Surveillance du 26 juin 2015.

Prestations de services d'expertises de nature financière avec la société ATF

La société MGI COUTIER SA a conclu une convention de prestations de services d'expertises de nature financière et à titre accessoire de suivi juridique et fiscal avec la société ATF, dont Jean-Louis THOMASSET, Vice-Président du Directoire, est associé et gérant majoritaire.

Cette convention a été conclue pour une durée de 18 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Elle est renouvelable par tacite reconduction afin de permettre à MGI COUTIER SA de continuer à bénéficier des connaissances et de l'expérience de Monsieur Jean-Louis THOMASSET avec une flexibilité et un coût maitrisé.

Au titre de cette convention, les charges comptabilisées sur l'exercice 2015 s'élèvent à 209.723 euros.

La convention a été autorisée pour l'exercice 2015 ainsi que pour l'exercice 2016 par le Conseil de Surveillance du 26 juin 2015.

## Renouvellement de garantie au titre d'une ligne de crédit accordée à GSAP

Votre société s'était constituée garante au profit de la banque Société Générale à Mumbai pour l'émission et la signature par cette dernière d'une « Stand by letter of credit » dans le cadre d'une facilité de crédit court terme accordée à la société GSAP pour un montant maximum de 55 millions de roupies indiennes.

L'engagement expirant le 31 janvier 2015, votre Conseil de Surveillance en date du 26 août 2015 a autorisé le renouvellement de la garantie pour une période de un an à compter du 30 août 2015.

#### 2 CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

# 2.1. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-57 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de mise à disposition d'un local et prestations d'assistance avec la société COUTIER DEVELOPPEMENT et la société civile COUTIER SENIOR

Votre société met à disposition de ces deux sociétés un local destiné à abriter leur siège social et réalise des prestations d'assistance juridique lors de l'approbation des comptes annuels.

Au titre de cette convention, les produits comptabilisés sur l'exercice 2015 s'élèvent à :

✓ COUTIER DEVELOPPEMENT 1.150 euros ; ✓ COUTIER SENIOR 383 euros.

#### Conventions de gestion centralisée de trésorerie

Dans le cadre de ces conventions, MGI COUTIER assure la coordination et la centralisation de l'ensemble des besoins et excédents de trésorerie du Groupe.

Les avances consenties par MGI COUTIER, et inversement, portent intérêt :

- ✓ aux coûts externes + 0,1 % ou à défaut Euribor 3 mois + 2 % pour les sociétés AVON AUTOMOTIVE HOLDINGS et AVON AUTOMOTIVE UK HOLDINGS ;
- ✓ au taux EONIA majoré de 0,60 % pour les autres sociétés.

Sur l'exercice 2015, les charges et produits financiers comptabilisés, au titre de filiales détenues à moins de 100 % et des sociétés COUTIER DEVELOPPEMENT et COUTIER SENIOR, sont les suivants :

Sociétés	Charges financières (en euros)	Produits financiers (en euros)
MGI COUTIER ENGINEERING		8.830
MGI COUTIER SERVICES		169
COUTIER DEVELOPPEMENT	11.925	
COUTIER SENIOR	246	
Total	12.171	8.999

Revue de la rémunération des membres du Directoire : cumul avec contrats de travail

Messieurs Jean-François VILLANEAU et Christophe COUTIER, membres du Directoire, sont également titulaires d'un contrat de travail au titre de leurs fonctions techniques.

Les rémunérations brutes annuelles de ces membres du Directoire, au titre de leurs contrats de travail, ont été révisées lors de l'exercice précédent comme suit :

	Base brute annuelle (en euros)	Primes variables
Jean-François VILLANEAU	180.640	Primes intéressement et performance
Christophe COUTIER (*)	27.860	Primes intéressement et performance

(\*) : Christophe COUTIER a démissionné de son mandat au sein de la société en date du 26 juin 2015.

Fait à Annecy-le-Vieux et à Villeurbanne,le 29 avril 2016 Les Commissaires aux Comptes

> ORFIS BAKER TILLY Valérie MALNOY

MAZARS Bruno POUGET



#### **TABLEAU ANNEXE**

Personnes concernées par les conventions et engagements relevant de l'article L.225-88 du Code de Commerce à compter du 26 juin 2015

Sociétés	André COUTIER	Benoît COUTIER	Jean-Louis THOMASSET	Mathieu COUTIER	Jean-François VILLANEĂU	Christophe COUTIER	Nicolas COUTIER
MGI COUTIER	Pdt. du Conseil de Surveillance	Membre du Directoire	VP du Directoire	Pdt. du Directoire	Membre du Directoire	Représentant COUTIER DEVELOPPEMENT au Conseil de Surveillance	Membre du Directoire
MEIPL PVT	Adm.						Adm.
MGI COUTIER ENGINEERING PVT					Adm.		Adm.
MGI COUTIER ILIA		Adm.			Pdt. du CA		
GOLD SEAL AVON POLYMERS PRIVATE LTD							Adm.
MGI COUTIER FINANCE LTD					Adm.		
COUTIER DEVELOPPEMENT	Membre et Pdt. du Directoire	Membre du Directoire		Membre du Directoire		Membre du Directoire	Membre du Directoire
COUTIER SENIOR							

Pdt.: Président Adm.: Administrateur Dir.: Directeur

### Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 29 juin 2016

#### DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

#### Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2015 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 13.565 euros ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élevant à 4.522 euros.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes, et après avoir délibéré, approuve les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2015 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations retracées dans ces comptes et rapports.

#### Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, décide d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 5.617.556,16 euros de la manière suivante :

- √ d'une part, aux actionnaires à titre de dividendes, pour un montant de 5.348.208 euros soit un dividende brut par
  action de 0,20 euro ; étant précisé qu'il n'y a pas eu de versement d'acompte de dividende, soit un dividende brut
  à verser par action de 0,20 euro qui sera mis en paiement au siège social le 7 juillet 2016 ;
- ✓ d'autre part, en report à nouveau pour le solde soit un montant de 269.348,16 euros.

Cette distribution est supérieure en valeur par rapport à l'année précédente 2014 (0,05 euro brut).

L'Assemblée Générale décide qu'au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions d'auto-détention sera affecté au compte « Report à nouveau ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividende par action en EUROS	Revenu éligible ou non à l'abattement
31 décembre 2012	0,50	Réfaction de 40 % lorsque celle-ci était applicable
31 décembre 2013	0,50	Réfaction de 40 % lorsque celle-ci était applicable
31 décembre 2014	0,05	Réfaction de 40 % lorsque celle-ci était applicable

#### Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées relevant de l'article L.225-86 et suivants du Code de Commerce, approuve ledit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

#### Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, ratifie la nomination par cooptation par le Conseil de Surveillance du 26 juin 2015 de Monsieur André COUTIER en qualité de membre et de Président du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Roger COUTIER, démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, étant entendu que ce mandat expire donc avec la présente approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2015 tenue ce 29 juin 2016.

L'Assemblée Générale ratifie également les nominations de Monsieur André COUTIER en qualité de Membre du Comité d'Audit et du Comité de Rémunérations de MGI COUTIER SA effectuées selon procès-verbal du Conseil de Surveillance du 26 juin 2015 dans le cadre de son mandat de membre du Conseil de Surveillance.

#### Sixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, ratifie la nomination par cooptation par le Conseil de Surveillance du 26 juin 2015 de Madame Geneviève COUTIER en qualité de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur Bertrand MILLET, démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, étant entendu que ce mandat expire donc avec la présente approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2015 tenue ce 29 juin 2016.

#### Septième résolution

L'Assemblée Générale constatant que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de :

- Monsieur André COUTIER

est arrivé à son terme, décide de renouveler le mandat de

- Monsieur André COUTIER, né le 15 février 1949 à BELLEGARDE SUR VALSERINE 01 France, demeurant 71 Côte de la Pierre à 01410 CHAMPFROMIER France, de nationalité française, titulaire du passeport N° 14AF69616 délivré le 26.03.2014 par la Préfecture de l'AIN (01 – France)

ici présent et qui déclare accepter cette fonction et n'être atteint d'aucune incompatibilité ni interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination,

pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à tenir dans l'année 2019.

#### Huitième résolution

L'Assemblée Générale constatant que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de :

- Monsieur Paul DEGUERRY

est arrivé à son terme, décide de ne pas renouveler ledit mandat, et décide de nommer :

- Mademoiselle Emilie COUTIER, née le 06.06.1982 à NANTUA 01 France, demeurant 1033 Route des Burgondes 01410 CHAMPFROMIER France, de nationalité française, titulaire de la carte d'Identité N° 140801400004 délivrée le 01.08.2014 par la Sous-Préfecture de NANTUA 01 France

ici présente et qui déclare accepter cette fonction et n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination,

pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à tenir dans l'année 2019.

#### Neuvième résolution

L'Assemblée Générale constate que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de :

- Monsieur Nicolas JOB

est arrivé à son terme, décide de ne pas renouveler ledit mandat et décide de nommer la société personne morale :

- NJ CONSULTING SARL dont le siège est sis 11 Chemin des Anciennes Vignes Le Soleil Levant – Immeuble Sendaï – 69410 CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR - France, immatriculée au RCS LYON sous le n° 531 193 738

représentée par son représentant permanent le gérant Monsieur Nicolas JOB né le 02.02.1955 à PARIS 8ème 75 - France, demeurant 15 Rue du Paillet 69570 DARDILLY - France, de nationalité française, titulaire du passeport N°13CK98182 délivré le 10.09.2013 par la Préfecture du RHONE - 69 LYON-France,

ici présent et qui déclare accepter cette fonction et n'être atteint d'aucune incompatibilité ni interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination,

pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à tenir dans l'année 2019.

#### Dixième résolution

L'Assemblée Générale constate que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de :

- COUTIER DEVELOPPEMENT SA à Directoire et Conseil de Surveillance dont le siège est sis à 975 Route des Burgondes 01410 CHAMPFROMIER France, immatriculée RCS Bourg-en-Bresse 395 006 398 représentée par son représentant permanent Monsieur Christophe COUTIER

est arrivé à son terme, décide de renouveler ledit mandat et décide de nommer à nouveau la société

- COUTIER DEVELOPPEMENT SA, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 46 249 840 euros, dont le siège social est situé 975 Route des Burgondes à 01410 CHAMPFROMIER - France, immatriculée sous le numéro 395 006 398 RCS Bourg-en-Bresse,

représentée par son représentant permanent Monsieur Christophe COUTIER né le 06.05.1978 à NANTUA 01 - France, demeurant 1177 Route de Monnetier Hameau à 01410 CHAMPFROMIER - France, de nationalité française, titulaire de la carte d'identité N° CI120301400429 délivrée le 15.03.2015 par la Sous-Préfecture de NANTUA 01 France,

ici présent et qui déclare accepter cette fonction et n'être atteint d'aucune incompatibilité ni interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination,

pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à tenir dans l'année 2019.

#### Onzième résolution

L'Assemblée Générale constatant que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de :

- Madame Geneviève COUTIER

est arrivé à son terme, décide renouveler le mandat de

- Madame Geneviève COUTIER née BRETON, née le 7 juin 1948 à FLORAC 48 France, demeurant 71 Côte de la Pierre à 01410 CHAMPFROMIER France, de nationalité française, titulaire du passeport N° 14AY41039 délivré le 09.04.2014 par la Préfecture de l'AIN - 01 – France

ici présente et qui déclare accepter cette fonction et n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination,

pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à tenir dans l'année 2019.

#### Douzième résolution

L'Assemblée Générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2016 à 46.160 euros.

#### Treizième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise le Directoire, avec faculté de subdélégation, à acquérir des actions de la Société dans le respect des conditions et obligations posées par les dispositions de l'article L.225-209 et suivants et des articles 241-1 et suivants du Code de Commerce et selon les modalités suivantes :

La Société pourrait acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions et vendre tout ou partie des actions ainsi acquises en respectant les limites ci-dessous :

- ✓ le total des actions détenues ne dépassera pas 0,5 % du nombre total d'actions composant le capital social, étant précisé que cette limite s'appliquera à un montant du capital social de la Société qui serait, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social durant la durée de l'autorisation, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement plus de 0,5 % de son capital social ;
- ✓ le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 0,5 % prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite des actions revendues pendant la période d'autorisation ;
- ✓ le prix unitaire d'achat ne devra pas être supérieur à 30,00 euros (hors frais d'acquisition). Le Directoire, avec faculté de subdélégation, pourra toutefois ajuster le prix maximal d'achat susmentionné en cas d'incorporation de réserves, bénéfices ou prime d'émission, de fusion ou d'apports ou de toutes autres sommes dont la capitalisation serait admise, donnant lieu soit à l'élévation de la valeur nominale de l'action, soit à la création et à l'attribution gratuite d'actions ainsi qu'en cas de division de la valeur nominale de l'action ou de regroupement d'actions ou de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action :
- √ l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, dans les conditions autorisées par les autorités de marché. Ces opérations pourront être réalisées à tout moment dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette autorisation sera destinée à permettre à la Société d'assurer la liquidité et animer le marché au travers d'un contrat de liquidité par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement conforme à la charte de déontologie de AMAFI en date du 23 septembre 2008 reconnue par la décision en date du 1er octobre 2008 de l'Autorité des marchés financiers.

Donne tout pouvoir au Directoire avec faculté de subdélégation afin de :

- √ juger de l'opportunité de mettre en œuvre la présente délégation ;
- √ déterminer les conditions et modalités d'acquisition et de cession dont notamment le prix des actions achetées ;
- √ effectuer par tout moyen l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions, passer tous ordres en bourse ;
- ✓ conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, d'effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et tout autre organisme, remplir toutes formalités ;
- √ établir et publier le communiqué d'information relatif à la mise en place du programme de rachat ;
- √ d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour exécuter et mettre en œuvre la présente décision.

Décide que l'autorisation est valable pour une durée maximum de 18 mois à compter du jour de la présente décision soit jusqu'au 28 décembre 2017.

Cette autorisation interrompt et se substitue à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 25 juin 2015.

Le Directoire donnera aux actionnaires réunis en Assemblée Générale annuelle dans le rapport prévu à l'article L.225-100 du Code de Commerce, les informations relatives à la réalisation des opérations d'achat d'actions autorisées par l'Assemblée Générale, notamment le nombre et le prix des actions acquises, le volume des actions utilisées.

#### Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle confère tous pouvoirs à Monsieur Mathieu COUTIER, Président du Directoire de MGI COUTIER, avec faculté de délégation, en possession d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procèsverbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

#### DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

#### Quinzième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, connaissance prise des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.225-129 VI du Code de Commerce, et constatant que la participation des salariés de la Société et des Sociétés liées au sens de l'article L.225.180 du Code de Commerce, représentent moins de 3 % du capital, décide de ne pas augmenter le capital social.

#### Seizième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs à Monsieur Mathieu COUTIER, Président du Directoire de MGI COUTIER, avec faculté de délégation, en possession d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

